**Zeitschrift:** Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Band:** 39 (1954)

**Heft:** 6

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

J. A. LAUSANNE, juin 1954 N° 6 39e année

# Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen)

Régie des annonces: ANNONCES SUISSES S.A
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.

Paraît chaque mois
Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires): Fr. 3.—
Abonnements facultatifs: Fr. 2.50
Abonnements privés: Fr. 4.—

Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse à Saint-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression: Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

## LE 51e CONGRÈS RAIFFEISEN SUISSE
### des 9 et 10 mai 1954
### à INTERLAKEN

**La 51e landsgemeinde raiffeiseniste suisse, à laquelle ont pris part 1400 délégués venus de tous les cantons et représentant les 104 000 membres des 980 Caisses affiliées, a été une démonstration d'équilibre et de continuité dans l'effort de réalisation toujours plus parfaite des objectifs fixés: amélioration de la situation économique et sociale des populations rurales et développement des relations cordiales entre les différentes parties du pays pour assurer le fonctionnement normal des institutions démocratiques et fédéralistes de notre patrie commune.**

*La séance plénière dans la somptueuse salle du Kursaal*

# LE CONGRÈS RAIFFEISEN

### *Interlaken reçoit ses hôtes*

Interlaken, dans sa situation centrale unique entre les nappes limpides des deux lacs de Thoune et de Brienz, face au massif de la Jungfrau, la reine des Alpes suisses, a exercé son attrait. 1400 congressistes se sont donné rendez-vous en ce lieu choisi pour la Landsgemeinde annuelle du raiffeisenisme suisse. Animés de l'enthousiasme et de l'ardeur qui caractérisent le pèlerin guidé par un noble idéal, ils ont accompli, pour la plupart, un trajet long et fatigant pour affirmer leur foi et démontrer la force de leur mouvement national. Pour l'occasion et avec la participation d'un soleil printanier exceptionnel, Interlaken a su se faire toute belle, toute parée de fleurs dans une tendre verdure s'essayant à grimper à la rencontre de la blancheur des sommets étincelants. L'accueil de ses hôtes de deux jours n'en fut que plus chaleureux.

Modestes dirigeants de ces petites institutions d'autofinancement décentralisées et bien à la mesure de la conception qu'ils se font d'une économie démocratique et progressiste, les raiffeisenistes sont conscients de l'importance de l'acte qu'ils vont accomplir et ils ne se sentent pas dépaysés à Interlaken, quoique coudoyant des touristes en majeure partie d'une classe sociale plus opulente que la leur. C'est d'ailleurs à plus d'une reprise qu'ils se sont réunis en ce lieu, la dernière fois en 1949. Ils y viennent pour faire le point sur la situation de leurs affaires communes et pour affirmer une fois de plus leur fidélité à eux-mêmes, c'est-à-dire à leur force et à leur responsabilité dans la liberté.

Préludant à la grande journée officielle du lundi 10 mai, de l'assemblée générale annuelle, les congressistes sont arrivés le dimanche déjà pour se « faire la main », pour prendre connaissance des lieux et joindre l'utile à l'agréable.

Par bourrées successives à chaque arrivée des trains du matin déjà et jusqu'au soir, ils animent de plus en plus les rues et prennent possession de leur gîte. Ils s'égrènent par groupes organisés dans les environs, profitant du temps providentiellement au beau pour escalader quelques sommets, visiter les curiosités remarquables du pays. La splendeur des panoramas les émerveille.

L'organisation technique du Congrès fonctionnera avec précision, selon la coutume. Au bureau permanent de renseignements, toutes choses sont méticuleusement mises au point. Un chef qu'on devine à la tête d'un état-major stylé, surveille discrètement le déroulement du plan arrêté. Toutes les opérations prévues vont s'effectuer sans à-coup et à la satisfaction de ce millier et demi de participants.

### *A l'œuvre*

Sans autre préambule, les séances de travail vont se succéder. Le samedi soir déjà, à 17 heures, les Conseils de l'Union siègent à l'hôtel Schweizerhof, ultime revue au quartier général pour la mise en marche du dispositif conçu.

Au cours d'une excursion à la Petite Scheidegg, le dimanche matin, la Direction de l'Union reçoit les organes de l'administration centrale et les comités des deux fédérations cantonales bernoises des Caisses Raiffeisen, celle de l'Oberland et celle du Jura. Cette prise de contact donne l'occasion d'un échange de bonnes paroles.

Mais le programme du dimanche prévoit une première séance de travail, c'est l'

### *Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement*

En levée de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tient sa douzième assemblée générale, à 17 heures, dans la salle du théâtre au Kursaal. Le Conseil d'administration s'était préalablement réuni une heure auparavant pour prendre les dernières dispositions et l'assemblée se déroule conformément à l'ordre du jour établi. Un reportage spécial en donnera un film fidèle dans le prochain numéro du journal. Proclamons cependant d'ores et déjà que les rapports présentés ont fait ressortir l'action bienfaisante et l'importance accrue de cette institution auxiliaire créée pour satisfaire aux besoins de l'heure. Son utilité n'est plus à démontrer.

Ce rameau, un des cadets de l'arbre Raiffeisen, a tenu ses promesses. Mis en évidence par la force des événements à la suite de l'handicap causé au cautionnement individuel par le nouveau droit, le cautionnement collectif a maintenant fait ses preuves et acquis droit de cité.

### *La soirée de réception*

Une tradition bien ancrée veut que les congressistes prennent contact, se coudoient pour apprendre à se connaître et fraternisent au cours d'une agréable rencontre. L'occasion leur en est donnée lors d'une soirée de réception organisée au Kursaal, dans la vaste et magnifique salle des fêtes.

Bien avant huit heures, en ce dimanche soir, les visiteurs envahissent le parc et, sans retard, vont choisir leurs places. Elles seront d'ailleurs occupées jusqu'au dernier recoin. Venant de toutes les parties du pays, parlant des langues différentes, mais unis par les mêmes conceptions sociales pour la défense des intérêts matériels et moraux des classes rurales, les raiffeisenistes se sentent frères par l'esprit et par le cœur. Les drapeaux cantonaux faisant escorte à la croix blanche sur fond de gueule, drapent le podium qui représente la place centrale d'un village de l'Oberland bernois.

Si l'on va vivre une soirée patriotique, elle respirera bien l'ambiance de la commune rurale et fera ressortir le cachet particulier de la vie locale à la campagne. La commune voisine de Bönigen, avec tous ses groupements artistiques, a bien voulu se prêter à la démonstration de l'esprit de solidarité villageoise dans la vie culturelle et sociale, cet esprit propre à maintenir le caractère éminemment suisse de nos communautés autonomes.

Le coup d'œil sur la scène est féerique lorsqu'éclatent les accents des cuivres de la fanfare sous l'experte direction de M. Imboden. Le chœur mixte, habilement dirigé par M. Stähli et dont la gent féminine se déploie en costumes nationaux, ainsi que le club des jodleurs conduit par M. Herzog, se tailleront successivement de mérités succès.

Encadrés de telles productions et visions artistiques, les flots d'éloquence qui vont se répandre dans cette enceinte bénéficieront d'une atmosphère de fête. Mais l'usage et la bienséance imposent cette partie oratoire qui allégera d'heureuse façon la séance plénière du lendemain, lui permettant de passer directement aux actes.

Comme le veulent les convenances, il appartient au directeur de l'Union suisse, *M. I. Egger*, de prononcer l'allocution d'ouverture qui contient surtout le message de bienvenue aux congressistes. Tous communient aux mêmes joies, aux mêmes

sentiments, car les souhaits leur sont adressés dans trois langues nationales, alors que, y faisant suite, on entendra les échos de la quatrième de nos langues de la bouche du député romanche, M. G. Vincenz, de Truns, président du Grand Conseil des Grisons.

Nous reproduisons « in extenso » les termes choisis que M. le directeur Egger réserve aux Romands :

Durant les premiers mois de l'année, dans près de 1000 communes du pays, à l'occasion d'assemblées générales bien fréquentées, les dirigeants des Caisses locales ont eu la joie de proclamer les résultats du dernier exercice.

Aujourd'hui et demain, délégués par leur Caisse, nombre d'entre eux sont rassemblés ici, à Interlaken, pour la grande revue annuelle du Raiffeisenisme suisse.

Selon la tradition, la soirée de réception constitue la première grande manifestation d'ensemble. Soirée *patriotique* par excellence, elle sera en quelque sorte un reflet de notre petite Patrie, de ses coutumes et de ses traditions. Elle nous permettra de nous mieux connaître, de nous mieux estimer encore, de fraterniser. Puisse-t-elle renforcer les liens qui unissent les adeptes de notre belle cause.

Nous nous retrouvons pour la quatrième fois à Interlaken, le somptueux salon de réception de l'Oberland bernois, au pied de montagnes majestueuses. La dernière fois, en 1949, son sympathique porte-parole nous disait :

« Revenez-nous bientôt. »

Nous n'avons pas pu résister à une aussi pressante invitation.

1400 Raiffeisenistes, accourus de tous les cantons, de toutes les régions linguistiques du pays, sont à Interlaken en ce moment. Demain, ils délibéreront des affaires de l'Union, de leurs propres affaires. Qu'ils s'adonnent ce soir, sans arrière-pensée et sans soucis, au plaisir de partager ensemble des joies saines, sous le signe du drapeau à croix blanche sur fond rouge.

Je salue tout spécialement l'importante représentation de la Suisse romande, du pays de Vaud et de Fribourg, de Genève et du Valais, de Neuchâtel et du Jura. Je salue les fortes délégations des cantons d'Argovie, de Soleure, de Bâle, de la Suisse centrale et orientale, des vallées allemandes du Valais sans oublier nos amis du Tessin, canton où notre mouvement poursuit brillamment sa marche à l'étoile.

Et je suis sûr d'être votre interprète en adressant un salut tout spécial à nos amis de l'Oberland, qui nous reçoivent toujours avec tant d'amabilité et d'empressement.

Tout au long de l'année, nous sommes en relations d'affaires : envoi, réception de fonds, revisions, etc. En ce jour, nous nous sentons en famille, nous apprenons à nous connaître plus intimement. Nous fraternisons sous l'égide d'un même idéal : l'idéal raiffeiseniste.

Pour ce soir, laissons donc de côté, chiffres et statistiques. Tout simplement : réjouissons-nous entre amis.

Je salue encore les sociétés de Bönigen, commune raiffeiseniste des environs. Spontanément, elles se sont mises à notre disposition pour nous offrir un programme populaire. Je les en remercie.

Raiffeisenistes, Confédérés, Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus — et bonne soirée.

* * *

Puis la voix officielle d'Interlaken se fait entendre. *M. Glauser,* conseiller municipal, adresse le message des autorités communales. Il est également chargé de la même mission de la part du Gouvernement cantonal bernois, mandaté qu'il est par le conseiller d'Etat Gnägi, retenu par ses fonctions militaires. L'orateur termine son toast par ces mots :

Le Gouvernement bernois, la commune d'Interlaken et les organes de la Société de développement d'Interlaken vous souhaitent à l'avenir encore prospérité et succès.

Que l'idée d'entraide et que votre idéal se développent dans nos campagnes, jusqu'au fond des vallées, pour le bien de chacun.

J'espère qu'en ces lieux, au cœur de notre chère patrie, vous pourrez tenir une assemblée fructueuse et que vous emporterez chez vous le meilleur des souvenirs de votre trop court séjour chez nous.

*Les délégués vont remplir leur mandat à l'assemblée plénière au Kursaal*

* * *

Il est une coutume non moins consacrée d'entendre le message du président de la Fédération cantonale qui reçoit les congressistes sur son sol. Or, le canton de Berne compte deux fédérations de contrées linguistiques différentes. Occasion est donc donnée d'entendre le salut en langue française de la part du président de la Fédération jurassienne, puis celui en langue allemande de la part du président de la Fédération oberlandaise. Nous ne résistons pas à la tentation de reproduire ici, intégralement, la fusée oratoire de *M. le président Michel,* député à Courtedoux :

Je n'ai, en aucune façon, l'intention désobligeante de vous infliger un long discours. Je veux simplement respecter les règles de courtoisie que m'impose ma charge de président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

Si, à la table de famille, on dit souvent au plus jeune fils : « Tais-toi, tu es trop petit ! », je remercie aujourd'hui la Direction de l'Union d'avoir choisi celui qui représente la nouvelle partie du canton de Berne pour faire entendre la voix de la Suisse romande, et, croyez-le bien, je suis particulièrement heureux de l'honneur qui m'échoit. Puisque Berne a ses marches romandes, il est donc tout naturel que le salut des Romands vous vienne du Jura, terre romande, si parfaitement romande.

Ce grand canton de Berne est formé de deux parties bien distinctes, de deux éléments différents par la langue et la culture, qui ont leur caractère propre, leur histoire et leur drapeau.

Le Jura, ancienne principauté épiscopale de Bâle qui forma pendant huit siècles un Etat autonome, est une entité ethnique. Sa formation historique a pour résultat des traditions qui lui sont propres, une façon toute particulière de sentir et de penser, la volonté de sauvegarder son patrimoine linguistique et culturel, le sentiment de sa nationalité et de sa destinée.

Le Jura, c'est cette population laborieuse, saine et vigoureuse, généreuse et hospitalière, si passionnément attachée autant à la terre de ses ancêtres qu'à son génie propre.

Le Jura, c'est aussi ce coin de pays tant parcouru et si avantageusement apprécié de nos soldats et plus particulièrement des vigilants troupiers des mobilisations de 1914-18, et dont la Sentinelle des Rangiers, but de pèlerinage national, nous rappelle un si vivant et glorieux souvenir.

Le Jura, ce sont ces riches plaines fertiles, ces chaînes de montagnes aux sapins séculaires, ces verts pâturages où paissent en nombre des chevaux robustes et dociles, race connue et renommée dans la Suisse entière.

Le Jura est aussi une terre raiffeiseniste par excellence. La Caisse Raiffeisen répond aux aspirations des Jurassiens, à leur conception de vie, à leurs besoins : elle est un élément prépondérant de l'autonomie villageoise où elle jouit d'un prestige grandissant.

La Fédération jurassienne compte 63 Caisses affiliées dont les 4858 membres en apprécient les immenses bienfaits.

C'est au nom de ce Jura que je salue respectueusement les organes centraux de l'Union et plus particulièrement leurs distingués pilotes dont la modestie et la débordante activité n'ont d'égal que leur clairvoyance et leur incomparable prudence.

C'est au nom des Raiffeisenistes jurassiens que je salue avec cordialité tous les congressistes accourus de tous les coins de notre belle Patrie, dans cette ravissante contrée d'Interlaken, pour y passer quelques instants intimes et assurément agréables. A tous, je vous dis chaleureusement : « Soyez les bienvenus ».

Mon message est aussi celui de la Suisse romande : Genève la belle, merveilleuse cité au bord du Léman, avec ses promenades, ses parcs, ses attractions, sa population à l'esprit gaulois, tant attachée à son industrie et à sa campagne,

Vaud, la grande république, centre intellectuel remarquable, avec sa population vivant pour son sol et pour sa vigne,

Valais, avec sa vie si particulière, ses beautés naturelles, sa terre si âprement travaillée,

Fribourg, avec ses riches campagnes, sa Sarine, sa cathédrale,

Neuchâtel, notre voisine, avec son industrie et ses vignobles, sa place d'arme que chaque Jurassien a appris à connaître,

la Suisse romande enfin, avec son véritable esprit suisse, sa fidélité à la Patrie commune et où le Raiffeisenisme répond si bien aux aspirations, à la conception de vie et aux besoins de ses membres.

Je me fais aussi le fidèle interprète des Romands pour témoigner à l'Union suisse notre foi vive et profonde aux principes éprouvés des Raiffeisen, des Traber et des Rochat, ainsi que notre sincère reconnaissance et notre indéfectible fidélité.

A l'imposante cohorte des raiffeisenistes alémaniques, tessinois et romanches, leurs frères romands leur disent également toute leur admiration et leur renouvellent très chaleureusement leurs souhaits les meilleurs.

Respectueux des traditions ancestrales, animés d'un esprit de large tolérance et de haute compréhension, les raiffeisenistes romands sont résolus de travailler encore et toujours dans cet immuable sillon d'entraide et de solidarité, ne craignant ni le grand dévouement, ni le travail désintéressé au profit de la classe laborieuse. C'est avec honneur et joie qu'ils adressent leurs messages très cordiaux à cette grande landsgemeinde raiffeiseniste suisse.

Je conclus en formant les vœux les plus chaleureux pour que l'édifice que nous érigeons sur des fondements que nous désirons toujours plus solides, soit digne de nos efforts persévérants et de nos nobles aspirations. Que ce mouvement de charité chrétienne et d'entraide fraternelle résiste à jamais aux épreuves de la tempête ! Qu'il grandisse et prospère et attire à lui les générations montantes ! Qu'avec l'aide de Dieu fleurissent avec plus d'éclat la justice, l'amour du prochain, la solidarité, la concorde et la paix dans notre chère famille raiffeiseniste, comme aussi dans notre si belle patrie suisse !

Y fait immédiatement suite le message de *M. le président Muller,* secrétaire communal de Därstetten, au nom de la Fédération de l'Oberland. Voici la traduction de quelques extraits :

Je vous souhaite la bienvenue en terre bernoise, à Interlaken, le salon de réception de l'Oberland.

Il y a plus de 30 ans, notre pionnier M. H. Flück, vétérinaire à Unterseen, posa le premier grain de semence raiffeiseniste en terre bernoise. A Unterseen fut constituée la première Caisse. Soutenu par le colonel Indermühle et par d'autres amis aux vues larges, il fonda ensuite de nombreuses autres Caisses, dans nos communes rurales jusque dans les villages des vallées reculées. La partie allemande du canton compte aujourd'hui 56 Caisses. C'est relativement peu. Mais comme les bonnes choses mettent du temps pour mûrir, nous sommes convaincus que notre mouvement s'étendra encore à l'avenir.

On parle volontiers, dans nos milieux, de l'entraide. Il ne suffit pas que ce mot passe simplement sur nos lèvres. Il faut que la solidarité villageoise devienne une réalité. Les raiffeisenistes portent bien haut l'idéal de la solidarité et de l'effort personnel.

Il n'y a rien de plus beau, dans un village, qu'une assemblée générale de Caisse Raiffeisen où tous les participants se sentent liés les uns aux autres, où chacun est prêt à soutenir son voisin.

Nous accomplissons ainsi une mission patriotique. Nous sommes un des piliers de base de la maison helvétique. Nous resterons fidèles à notre patrie suisse. Nous sommes prêts à la protéger, à la défendre dans l'esprit du vieux dicton bernois :

« S'il vient à y toucher,
nous lui en ferons passer l'envie ».

Je souhaite qu'une bonne étoile brille sur notre manifestation de 1954. Je remercie les amis de Bönigen ainsi que les sociétés du village pour leur contribution à la réunion patriotique de ce soir. Qu'elle se déroule sous le signe de la chanson populaire :

Là où l'on chante, on se sent à l'aise,
Car les méchants ne savent pas chanter.

Le programme de la soirée s'est terminé sur une scène populaire du plus pur folklore local : une noce au village donne l'occasion à l'esprit de la communauté de se manifester. Toute la population prend part à la joie des mariés ; c'est la fête de tous. Les enfants sous la conduite de leur maître, M. Mühlemann, ne sont pas les moins actifs, ni les moins heureux. Bref, une scène où l'âme du pays s'extériorise dans la joie commune, corps des métiers, associations diverses avec leurs chants, jeu de cor des Alpes, jodels, fanfare et danses. Ce fut un délicieux spectacle pour tous ceux dont l'âme sait encore vibrer aux sentiments patriotiques à la vue de scènes de notre patrimoine national.

*La tribune officielle pendant l'assemblée*

Au terme de ces heures de saine joie passées dans une ambiance de ferveur confédérale, M. le directeur Egger prononce le merci final à tous, puis la fanfare joue un pot-pourri sur des airs suisses qui se termine par l'*Hymne national* que les 1400 congressistes, debout, scandent à pleine voix.

Nourrie aux sources des plus nobles sentiments au cours de cette manifestation d'un patriotisme de bon aloi, la foule s'écoule lentement au travers du parc illuminé et regagne ses quartiers.

# La 51e assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Dès l'aube, un soleil radieux argente les cimes. Les congressistes matinaux hument déjà les effluves du printemps et flânent le long de la Promenade.

Vers 8 heures, l'animation grandit. Arborant fièrement leur cocarde, les délégués convergent à pas lents et graves vers le Kursaal où ils vont accomplir leur mandat à la Landsgemeinde Raiffeisen. Les formalités de contrôle sont prestement liquidées à l'entrée et la masse des congressistes va derechef occuper la vaste salle dont les verrières mobiles donnent l'impression du plein air du parc fleuri.

Une couronne de fleurs aux couleurs nationales encercle le podium drapé des étendards cantonaux. Autour du tapis vert ont pris place le président, les membres de la Direction et des Conseils de l'Union. A la table d'honneur, on remarque les invités, les hôtes du jour. La presse est aussi représentée, soulignant par sa présence la place prépondérante prise par le mouvement Raiffeisen dans l'économie du pays.

8 h. 30 précises : c'est le moment solennel de l'ouverture du Congrès. Les accents sonores du piano martèlent puissamment l'hymne célèbre de la Landsgemeinde d'Appenzell R.-E. : « Toute vie jaillit de Toi ». Le président de l'Union, *M. G. Eugster,* est déjà à la tribune. La liste des présences indique que *532 Caisses* sont officiellement représentées par *1372 délégués* venus des 22 cantons. De nombreux télégrammes et lettres de sympathie reposent sur le bureau.

## *Allocution d'ouvertuce du président*

Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 51e assemblée générale des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Accourus nombreux représenter à nos assises annuelles toutes les langues et toutes les cultures de notre petite patrie, vous allez, dans un instant, prendre connaissance de la situation du mouvement. Vous pourrez alors vous réjouir du développement continu de l'œuvre née de l'idée d'entraide du père Raiffeisen.

Notre cycle trisannuel aurait dû nous conduire à Lausanne. Hélas, la capitale vaudoise construit actuellement un Palais des Congrès et ne dispose ainsi momentanément pas de salle assez spacieuse. Nous avons donc été forcés de revenir à Interlaken. Ce n'est toutefois que partie remise : nous nous retrouverons d'autant plus nombreux l'an prochain sur les bords du Léman, chez nos amis romands.

Occasion de faire le point, de procéder à un examen de conscience, le Congrès annuel est aussi la grande revue annuelle des forces du Raiffeisenisme suisse. Certes, nos modestes banques locales ne peuvent égaler les puissants établissements financiers des villes et des centres industriels. Certains se demandent même si elles ont encore leur raison d'être à notre époque d'abondance d'argent et de haute conjoncture économique. Fondé dans un temps où l'esprit d'économie était encore une vertu civique, où l'argent était plus rare, notre mouvement peut apparaître aujourd'hui à certains comme anachronique.

Pourtant, il est plus actuel que jamais. En effet, l'argent circule facilement, les taux sont en baisse, la monnaie perd continuellement de son pouvoir d'achat, l'esprit d'économie est battu en brèche : c'est le moment ou jamais de compter des Raiffeisenistes fervents, convaincus de la valeur de leur idéal. Les grandes entreprises industrielles, les établissements financiers riches et tentaculaires, les villes prospères qui se laissent aller à la joie de vivre ne forment qu'une face du Paradis helvétique dont on parle au-delà de nos frontières. A côté de cela, il y a encore et surtout tout le peuple laborieux : ouvriers qualifiés et assidus, paysans économes et sobres, classes moyennes saines, luttant pour leur existence et sans lesquels notre pays serait un colosse aux pieds d'argile. La grande mission de la Caisse Raiffeisen est justement de se pencher sur le sort de ces humbles et de ces modestes, agents régénérateurs de notre peuple.

L'histoire du monde nous donne le témoignage qu'une économie nationale ne peut pas suivre une courbe constamment ascendante. Aux années grasses ont toujours succédé des années maigres, des périodes de dépression et de crise. Le fait que nous connaissions depuis neuf ans une période de plein emploi doit nous donner à réfléchir : nous avons certainement dépassé le point culminant de la haute conjoncture.

Du reste, à cette conjoncture, tous les cercles de notre population ne participent pas d'une égale façon. Nous songeons aux moyens et petits épargnants ainsi qu'aux nombreuses personnes en quête de petit crédit d'exploitation. L'agriculture, tout spécialement, a été délaissée durant les années de prospérité. Non seulement elle n'a rien ou pas grand-chose à exporter, mais les difficultés d'écoulement des produits agricoles à l'intérieur du pays proviennent en grande partie du fait que nous devons importer des produits agricoles étrangers concurrents des nôtres pour pouvoir financer les exportations de nos industries. L'équilibre de notre économie est ainsi unilatéralement rompu et tous les hommes de bonne volonté doivent fournir l'effort qui permettra de le rétablir.

Le mouvement raiffeiseniste suisse, qui groupe plus de 100 000 adhérents disséminés dans près de 1000 communes du pays, remplit dans ce domaine une mission patriotique au plus haut degré. En mettant au service des classes laborieuses du pays l'épargne que leur génie a produite, en assurant leur petit crédit d'exploitation, seule base financière de milliers d'existences, il sert utilement la patrie. Il combat avec succès la désertion des campagnes. Mesuré à l'échelle nationale, son travail, tout au long de l'année, est énorme et unique.

Les rapports que vont vous présenter nos directeurs vous convaincront certainement que le dernier exercice a été fructueux. Les résultats obtenus sont excellents, dignes de procurer une légitime satisfaction. Aussi ressentons-nous le besoin, maintenant déjà, de vous exprimer toute notre reconnaissance pour votre précieuse collaboration.

Et appelant la bénédiction de la divine Providence sur nos débats de ce jour, je déclare ouverte notre 51e assemblée générale ordinaire.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai l'insigne honneur et le grand plaisir de saluer parmi nous plusieurs hôtes éminents.

Je salue, tout d'abord, le représentant du Haut Conseil exécutif du canton de Berne,

*M. A. Dürig,* du Département de l'Economie publique.

Mon salut va ensuite à nos invités :

*M. Glauser,* conseiller de la commune d'Interlaken,

*M. Raimann,* de la Commission fédérale des banques,

*M. Brugger,* du secrétariat suisse des paysans, à Brougg,

*M. le directeur Hess,* de la société de développement d'Interlaken,

*M. Berthoud,* chef de service au Département de l'Agriculture du canton de Genève,

*M. le curé Montavon,* ancien membre du Conseil de surveillance de l'Union et pionnier raiffeiseniste du Jura.

De nombreux et anciens amis de notre mouvement se sont excusés, entre autres *M. le professeur Laur* et *M. Minger,* ancien conseiller fédéral.

Je salue également les représentants de *la presse* et les remercie de l'intérêt que cette dernière porte à nos débats.

* * *

Avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un plaisir de donner la parole au représentant de l'Union suisse des paysans, *M. Brugger,* qui apporte le salut des paysans suisses.

L'orateur rappelle les succès et les mérites du mouvement Raiffeisen suisse, les éminents services qu'il rend aux classes rurales du pays. En cette période de conjoncture favorable à la rénovation des bâtiments, à l'amélioration des conditions de travail et d'existence par la modernisation des exploitations et l'achat de machines, l'octroi d'un crédit aisé et avantageux répond aux besoins pressants de l'agriculture. Par ses éminents bienfaits, la Caisse locale renforce toute la communauté villageoise vivant dans une communauté d'intérêts de l'agriculteur avec l'ouvrier et l'artisan, avec l'employé et l'intellectuel. Ce principe de la solidarité constitue la base solide de la confiance mutuelle rendant la Caisse Raiffeisen capable d'accomplir sa mission d'autofinancement au village.

Le président remercie l'orateur, le prie de transmettre le message de sympathie des raiffeisenistes aux organes dirigeants de la paysannerie suisse avec l'assurance de l'appui renouvelé de l'Union Raiffeisen dans la grande et belle tâche commune.

* * *

Ce digne prélude écoulé, il est temps de passer aux actes. L'ordre du jour va se dérouler conformément à la suite établie des tractanda. Il appelle tout d'abord la

## *Constitution du bureau de l'assemblée*

En conformité des statuts, la présidence de l'assemblée échoit à *M. G. Eugster,* président de l'Union, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, *MM. Edelmann,* sous-directeur, et *Froidevaux,* fondé de pouvoir ; ce dernier fonctionnera également comme traducteur, les débats ayant lieu, selon la tradition, en français et en allemand.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. *M. Louis Chillier,* président à Lancy (Genève).
2. *M. Fritz Urfer,* caissier, à Bönigen (Berne).
3. *M. Joseph Schwengeler,* président, à Urnäsch (Appenzell R.-E.).
4. *M. Eros Taiana,* caissier, à Caslano (Tessin).

## *Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées*

*M. le directeur I. Egger,* chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union monte à la tribune pour la présentation de son rapport annuel :

Le Congrès de l'Union nous offre l'occasion de vous faire rapport sur la situation des Caisses affiliées et du mouvement tout entier, ainsi que sur l'activité de l'Office de revision. C'est avec un sentiment de joie et de satisfaction que je m'acquitte de cette mission. J'ai en effet le bonheur de pouvoir vous rapporter sur un exercice couronné de succès.

Ces succès, nous les reconnaissons tout d'abord dans le développement extérieur de l'Union. 19 fondations, dans 8 cantons, ont porté le nombre des Caisses affiliées à 969. Il est même à ce jour de 982. L'exercice 1952 avait vu 16 nouvelles Caisses renforcer les rangs de l'Union nationale.

Toujours plus nombreux sont ceux qui comprennent la profonde signification et toute la valeur de l'esprit de collaboration, de l'entraide, dans le domaine de l'épargne et du crédit. Ils ont conscience de renforcer ainsi l'autonomie des communes, cellules de base de la nation.

Fin 1953, les Caisses affiliées comptaient 104 237 sociétaires, soit 3074 de plus qu'au dernier jour de l'exercice précédent. De ces 3000 nouveaux Raiffeisenistes, 472 le sont devenus à la faveur des 19 fondations, cependant que les anciennes Caisses enregistraient une augmentation de 2600 membres. Ces chiffres sont un exemple frappant de l'élargissement constant et général du cercle des coopérateurs de notre œuvre toujours si actuelle.

La somme des bilans, soit des dépôts confiés à l'administration des Caisses Raiffeisen suisses, a augmenté de 85 millions, ou de 7,7 %. Ces bilans totalisent 1186 millions. A l'exception de 3 millions de nouveaux crédits accordés par la Caisse centrale, les nouveaux fonds sont entièrement des dépôts du public. Les bilans ne contiennent en effet aucune avance de centrales de lettres de gage ou de prêts de l'A.V.S. et, dans la règle, pas de fonds destinés à des usages commerciaux placés sur des comptes provisoires.

Au chapitre de la Caisse d'épargne, l'augmentation dépasse une nouvelle fois les 50 millions, portant le montant total de ce poste à 741 millions pour l'ensemble des Caisses. En avance de 17 500, le nombre des carnets d'épargne passe à 446 800.

Les autres postes du passif enregistrent eux aussi une augmentation marquée. Nous mentionnerons simplement les 15 millions de majoration des fonds confiés sur obligations.

Ce développement croissant, nous le retrouvons également à l'actif. Ici aussi les résultats sont très réjouissants et reflètent une activité fructueuse. 70 millions de francs purent être utilisés sur place sous forme de prêts et crédits. Cette constatation est d'autant plus remarquable que l'énorme liquidité actuelle sur le marché des capitaux a considérablement aiguisé la concurrence dans le secteur des prêts sur gage immobilier. En dépit de ce développement de la situation, 55 millions de francs ont pu être investis l'an dernier sous forme de prêts hypothécaires. Provoquée en partie par l'activité de construction intense à l'heure actuelle dans maintes communes rurales, cette augmentation est aussi le fruit des efforts déployés par nos Caisses en vue de reprendre des titres hypothécaires jusqu'ici placés dans d'autres banques, activité qui correspond donc bien à la devise raiffeiseniste : l'argent du village au village.

L'évolution du bilan a tout naturellement marqué de son empreinte le compte de profits et pertes. Le produit brut du compte d'exploitation a passé de 8,6 millions à 9 millions. 4,2 millions ont été absorbés par les frais généraux et d'administration et 1 million environ par les impôts. Ce dernier poste est légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Si les impôts communaux et cantonaux n'ont pas sensiblement varié (800 000 fr. environ), l'impôt de défense nationale ne correspond qu'à un peu plus de la moitié du montant versé en 1952. En effet bien des Caisses avaient payé, en 1952, le montant dû pour les exercices 1952/1953. Cette manière de procéder laisse donc prévoir pour 1954 une forte augmentation de ce poste.

Les amortissements effectués, 200 000 francs, le sont essentiellement sur le mobilier, les immeubles et les frais de fondation. Les pertes effectives sur débiteurs se montent à 2000 francs seulement. En regard du total des bilans de plus d'un milliard, cette somme est vraiment minime. Elle est l'expression de l'excellente qualité des actifs, du sérieux de l'administration et de la judicieuse répartition des risques.

Déduction faite de ces charges, l'exercice 1953 laisse un bénéfice net de 3,8

millions, supérieur de 200 000 francs à celui de l'année précédente. Il a été entièrement versé aux réserves qui se montent ainsi à 53 millions. Y compris les parts sociales des membres, les Caisses Raiffeisen suisses possèdent aujourd'hui un total de fonds propres de 63 millions, représentant le 5,65 % des dépôts confiés par le public. Si l'on tient compte de la responsabilité solidaire des membres et de l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires, admises dans le calcul par 50 francs par sociétaire, cette proportion s'élève à 6,1 %. Les Caisses Raiffeisen sont donc dotées de fonds propres appréciables supérieurs dans l'ensemble au minimum de 5 % exigé par la loi fédérale sur les banques. De son côté, la liquidité des Caisses Raiffeisen a été, une nouvelle fois, renforcée en cours d'exercice.

*Production folklorique à la soirée de réception : les mariés chargés des présents de la commune et de la Caisse Raiffeisen.*

* * *

Voilà exposés, en quelques chiffres, les résultats d'une activité particulièrement fructueuse. 1953 a permis à notre mouvement de parcourir une nouvelle étape dans la voie de progrès continus qu'il suit depuis ses débuts. Son importance et sa signification croissent avec chaque douzaine de nouvelles Caisses, avec chaque nouvelle tranche de 50 ou de 100 millions de la somme de leur bilan. Mettre tout en œuvre pour affermir notre position, pour justifier la confiance dont nous sommes l'objet, voilà la grande mission de l'Office de revision. Cet important département de l'Union a voué le plus clair de son activité à la revision annuelle de toutes les Caisses, imposée par la loi sur les banques. Dans la règle, cette revision intervient sans préavis. Les résultats de ces contrôles nous permettent de proclamer que la situation interne des Caisses — qui va de pair avec le développement du mouvement — s'est sensiblement renforcée. Les bilans sont intacts, les déposants ne courent aucun risque et aucune défaillance n'est à craindre.

A l'avenir encore, nous aurons la bonne fortune de pouvoir vous faire des déclarations semblables, mais à trois conditions seulement :

1. Si nous maintenons la revision annuelle sévère et approfondie sous la haute direction de l'Union.
2. Si nous persévérons dans l'étroite et fructueuse collaboration qui existe actuellement entre Caisse et Union.
3. Par dessus tout, si nous restons fidèles à nos principes fondamentaux, à nos statuts et règlements.

Nous nous trouvons actuellement en période de taux bas, provoqués par la grande liquidité du marché de l'argent. Cet afflux de fonds ne saurait nous inciter à un dépassement irréfléchi des normes raisonnables que nous avons adoptées dans notre politique de crédit, tout spécialement en ce qui concerne les prêts hypothécaires. N'oublions jamais que ce sont les périodes de crise et de dépression qui consacrent la valeur de la politique de crédit des années prospères.

Nous avons déjà eu l'occasion de le constater : les réserves de l'ensemble des Caisses atteignent aujourd'hui la respectable somme de 53 millions de francs. C'est le fruit palpable d'une administration économe, d'une activité quasi-exempte de pertes ainsi que de l'administration honorifique par les membres des comités. Ces réserves remplissent des fonctions aussi importantes que multiples dont voici quelques-unes :

1. Elles constituent un facteur de garantie appréciable pour les déposants et le public, par conséquent une justification tangible de la confiance témoignée à l'institution. Elles représentent une part importante des fonds propres exigés par la loi fédérale sur les banques.
2. Elles sont un appoint précieux en cas de perte. Malgré toute la prudence dont font preuve les comités, des pertes ne peuvent pas toujours être évitées.
3. Les réserves constituent en quelque sorte un contrepoids à la responsabilité solidaire des membres, qu'elles atténuent dans une forte mesure.
4. Ces réserves statutaires sont, enfin, la base financière solide qui permet aux Caisses d'offrir à leurs membres des avantages matériels toujours plus grands et toujours plus appréciés.

Ces avantages des Caisses sont confirmés de brillante manière par les statistiques de 1953 relatives aux taux appliqués. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres seulement : sur un total de placements hypothécaires de 760 millions, 40 millions seulement payaient au 31 décembre dernier un intérêt supérieur au 3 ½ %, dans la plupart des cas du 3 ¾ %. Et sur le total de 740 millions de francs de capitaux-épargne, 53 millions seulement jouissaient d'un taux inférieur au 2 ½ %. Le 2 ¾ % est encore appliqué à 130 millions de francs. Des 211 millions de francs confiés sur obligations, 5 millions seulement l'étaient à des taux inférieurs à 3 %.

Les avantages considérables ainsi offerts à de larges cercles de notre population mettent en évidence la valeur et la portée pratique du plus beau de nos principes fondamentaux : celui de l'administration gratuite, sans lequel cette politique de taux serait impossible. Ces succès confirment aussi toute la sagesse d'autres prescriptions statutaires, rapidement énumérées : versement intégral du bénéfice au fonds de réserve inaliénable, exclusion de dons ou de dividendes, qui non seulement constituent de dangereux préjudices mais desservent encore la cause du mutualisme en matière de crédit.

Les taux d'intérêts n'ont pas subi de sensibles modifications l'an dernier. A l'avenir encore, la politique de taux des Caisses Raiffeisen cherchera à concilier les droits et les intérêts des déposants avec les possibilités des débiteurs. Dans

la période actuelle de forte liquidité, il n'est pas surprenant que le problème d'une nouvelle réduction du taux hypothécaire soit âprement discutée un peu partout dans le pays. A notre avis, une nouvelle baisse n'est pas justifiée pour le moment. Elle n'est pas nécessaire non plus. Sans pouvoir envisager dans le cadre de ce rapport tous les angles de cet important et délicat problème, permettez-moi toutefois quelques remarques. La tendance à la baisse, des dix dernières années, a profité de manière prépondérante aux débiteurs. Non seulement le déposant et le petit rentier ont vu le taux de leurs placements diminuer, ce qui correspond, pour eux, à une réduction de leur pouvoir d'achat, mais ils ont, durant la même période, enregistré de fortes augmentations de leurs impôts.

Les taux débiteurs actuels sont supportables pour toutes les catégories d'emprunteurs. Une baisse d'un quart ou d'un demi pour cent n'entraînerait pas forcément un fléchissement du prix des appartements locatifs neufs ou une adaptation des loyers dans les vieux immeubles. En revanche, elle rendrait plus délicate encore la défense du prix de base de certains produits agricoles. Nous sommes d'avis que le débiteur qui ne peut pas équilibrer son budget avec le taux hypothécaire actuel de 3 ½ % a bien des chances de ne pas pouvoir le faire avec un taux inférieur d'un quart pour cent.

Un nouveau fléchissement des taux actifs obligerait les banques à réadapter les conditions offertes aux déposants. L'épargne risquerait bien d'être la première touchée. Les fonds sociaux, les institutions de prévoyance et d'assurance qui verraient leurs revenus s'amenuiser davantage encore seraient directement atteints et se verraient obligés, à leur tour, à réduire certaines prestations au désavantage du peuple dans son ensemble.

Enfin, cette baisse contient également en elle-même le germe d'un danger : celui de voir le petit épargnant découragé se tourner petit à petit vers la spéculation.

Les excès manifestes que l'on rencontre à l'heure actuelle déjà sur le marché immobilier sont le signe de cette évolution. On oublie trop souvent encore que le petit épargnant, le petit rentier, sont ce que notre pays possède de meilleur : l'élite qui a su, par ses propres moyens, créer le petit capital assurant son indépendance financière complète. Heureusement, nombre de débiteurs sont aussi épargnants. Ils n'ont de ce fait pas intérêt à exiger une baisse trop accentuée des taux dont ils devraient également supporter les conséquences comme déposants.

Pour ces différentes raisons, nous avons la conviction qu'une nouvelle pression sur le taux de l'épargne, par le jeu d'une réduction du taux hypothécaire, procurerait plus d'inconvénients que d'avantages. Les taux doivent être maintenus au niveau actuel, ils ne doivent en aucun cas subir un nouvel effritement.

* * *

Nous avons tenu à profiter de l'assemblée d'aujourd'hui pour développer ces quelques problèmes qui nous préoccupent.

Permettez-moi de vous dire toute la joie que j'ai ressentie de pouvoir vous présenter non seulement un bon mais un excellent rapport sur l'activité de notre mouvement.

1953 a été une année de travail intense et fructueux. Les succès obtenus sont le fruit de l'effort personnel et de l'entraide de nos classes moyennes et rurales. Né de la volonté et de la force populaire, mu par le grand sentiment de l'amour du prochain et de l'aide à soi-même, le mouvement Raiffeisen suisse est aujourd'hui plus grand et plus puissant que jamais.

Aussi ressentons-nous le besoin d'exprimer nos remerciements.

Merci tout d'abord aux milliers de Raiffeisenistes militants, à vous membres des comités de direction, des conseils de surveillance et à vous nos 980 caissiers. Vous avez mis généreusement vos forces et vos talents au service d'une grande cause. Merci au personnel de l'Union suisse pour sa collaboration dévouée et efficace. Hélas, la mort a causé un grand vide dans les rangs de notre personnel en nous ravissant notre sous-directeur, M. Henry Serex. M. Serex était un de nos principaux et plus proches collaborateurs. Il s'est acquis de grands mérites au service de notre cause. Nous garderons un excellent souvenir à sa mémoire.

L'œuvre des Raiffeisenistes suisses est un trésor que nous devons entourer de sollicitude et de prévenances. Aussi garderons-nous toujours dans nos cœurs la flamme de l'enthousiasme qui nous permettra de la bien servir, de lui rester fidèle.

Je ne saurais mieux terminer qu'en vous répétant les paroles prononcées ici-même en 1946 par le conseiller d'Etat bernois Gafner :

« En œuvrant modestement comme Raiffeisenistes, chacun dans votre sphère d'activité, vous servez efficacement le pays et vous pouvez en être fiers.

» Que Dieu protège le mouvement Raiffeisen suisse. »

## *Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1953*

*M. le directeur P. Schwager* prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation des comptes et bilan 1953 avec son rapport annuel.

J'ai l'honneur, en ma qualité de successeur du très méritant Monsieur le directeur Stadelmann, de vous présenter le rapport sur le 51e exercice annuel de la Caisse centrale de notre Union.

J'ai la grande satisfaction de vous annoncer d'emblée que l'année 1953 a été pour notre Caisse centrale une année satisfaisante à tout point de vue. Comme vous aurez pu le constater sur le bilan et le compte de pertes et profits figurant sur la convocation qui vous a été adressée, le bénéfice de l'année écoulée, y compris le solde reporté de l'année précédente, s'élève à *705 316 fr. 27*. Pour l'année du « Jubilé » de 1952, le bénéfice total avait été de 722 893 fr. 30. Le bénéfice disponible pour 1953 atteint presque celui de 1952 ; l'écart n'est que de 17 500 francs. Si l'on tient compte des soldes reportés du bénéfice de ces deux années, cette différence entre le bénéfice de 1952 et de 1953 se réduit même à 4 500 francs.

En jugeant le résultat de 1953, il faut naturellement tenir compte qu'au cours de l'année nous avons eu passablement de dépenses extraordinaires qui n'ont pas manqué d'avoir leur influence sur le résultat de l'exercice. Je signale tout spécialement les manifestations jubilaires.

Pour ce qui en est des différents postes du compte de pertes et profits, je relève ce qui suit :

Le produit brut total, y compris l'excédent net des intérêts, les commissions et les frais de revision débités aux Caisses affiliées, s'élève à 1 981 334 fr. 78. De ce chiffre, il y a lieu de déduire les frais généraux de toutes sortes y compris les impôts et les dépenses pour l'entretien du bâtiment de l'Union, ce qui fait au total 1 241 697 fr. 51. En plus de cela, il y a lieu de déduire les dépenses pour l'achat de nouvelles machines et mobilier, soit 45 214 fr. 30. Ces frais d'exploitation font au total 1 286 911 fr. 81, ce qui fait qu'en tenant compte du solde reporté nous arrivons à un bénéfice disponible de 705 316 fr. 27, comme déjà mentionné.

Par rapport à l'année 1952, le produit total brut a augmenté de 112 500 francs. Ce montant supérieur provient en premier lieu des capitaux propres plus importants qu'en 1952. A fin 1952, le capital social avait été augmenté de 400 000 francs, et du bénéfice de 1952 un montant de 400 000 francs avait été versé aux réserves. Il appert donc qu'au cours de l'année 1953 nous avons travaillé avec un capital propre qui était de 800 000 francs supérieur à celui de 1952.

Pour le capital propre, l'intérêt est payé par le produit du bénéfice. En conséquence, pour un capital propre supérieur de 800 000 francs, nous avons obtenu une plus-value d'intérêt nette de 118 000 francs.

Non seulement les recettes sont en augmentation, mais aussi les frais d'exploitation. Ils ont même progressé plus que les recettes. L'augmentation s'élève à 117 000 francs. Ne croyez pas que la nouvelle « direction » s'écarte des bons principes d'économie. Mais en géné-

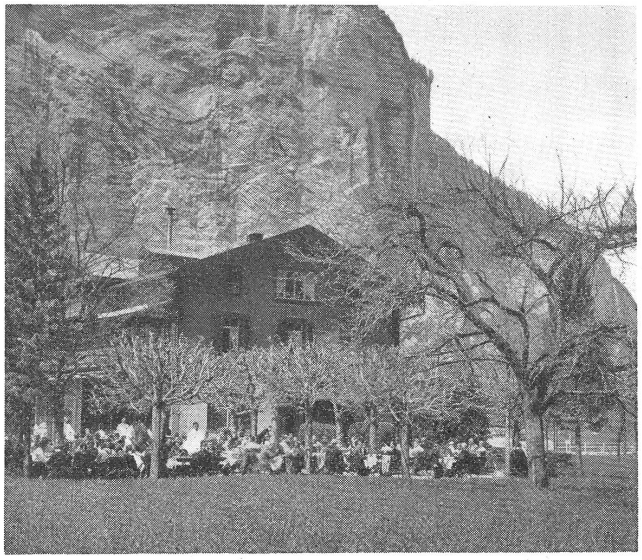

*Halte en cours d'excursion*

ral, les frais généraux d'une entreprise augmentent comme les budgets de familles et cela malgré toutes les économies.

A part l'augmentation des impôts, celle des frais généraux a aussi son aspect réjouissant car elle provient en grande partie du développement constant des affaires traitées par la Caisse centrale et le service de revision. Pour pouvoir faire face aux tâches toujours plus nombreuses qui nous incombent, nous devons, d'une part, engager du nouveau personnel et, d'autre part, acheter de nouvelles machines qui permettent d'économiser du personnel.

Du montant total des frais d'exploitation, 66 % sont représentés par les frais pour le personnel et contributions sociales, 18 % par le matériel et 16 % par les impôts. Par jour de travail effectif, nos frais d'exploitation s'élèvent à 3 700 francs en chiffre rond.

Heureusement, pour cette année également, nous n'avons pas de pertes à signaler sur nos actifs, ce qui est la meilleure preuve que ces derniers sont de bonne qualité.

Après cet exposé, je quitte le chapitre du compte de pertes et profits et je passe à celui du

*bilan au 31 décembre 1953.*

La somme totale du bilan atteint 242 millions 528 039 fr. 90. Cela fait donc 11 ½ millions de plus qu'à fin 1952. Exprimée en pour cent, cette augmentation représente le 6 %. Pour notre Caisse centrale, elle est normale.

Parmi les *actifs,* les postes suivants sont *en augmentation :*

| | *millions* |
|---|---|
| Crédits aux Caisses affiliées | 3,6 |
| Portefeuille des effets | 5,1 |
| Comptes débiteurs sans garantie | 2,5 |
| Prêts hypothécaires | 4,2 |
| Fonds publics et titres | 2,8 |
| En revanche, parmi les *actifs,* les « autres banques débitrices » sont en diminution de | 4 |

Dans les postes du *passif,* les changements principaux sont les suivants :

| Ont *augmenté :* | *millions* |
|---|---|
| les avoirs à vue des Caisses affiliées de | 3,2 |
| les placements à terme des Caisses affiliées de | 9,7 |
| les dépôts à vue de | 1,1 |
| les placements en épargne de | 1,7 |

| | *millions* |
|---|---|
| Par contre les dépôts à terme ont *diminué* de | 2,4 |

Les changements dans les autres postes de l'actif et du passif du bilan ne sont pas de grande importance.

Parmi les *actifs,* les positions les plus marquantes sont :

| | *millions* |
|---|---|
| les fonds publics et titres pour environ | 98 |
| puis les placements hypothécaires | 81 |
| et avec un certain écart suivent : | |
| les crédits aux Caisses affiliées pour env. | 17 |
| l'encaisse pour environ | 11 ½ |
| et le portefeuille des effets avec aussi environ | 11 ½ |

En ce qui concerne la composition des fonds publics et titres et placements hypothécaires, des rapports détaillés ont été présentés dans les assemblées antérieures des délégués. Depuis lors, la structure de ces placements n'a pas subi de changements. Comme par le passé, il n'y a aucun titre étranger dans le montant *des fonds publics et titres.* Lors des placements, nous tenons compte de deux facteurs principaux, c'est-à-dire de la *qualité* et de la *liquidité.* Nous savons pertinemment que notre mission de Caisse centrale et de virement de près 1000 Caisses Raiffeisen exige proportionnellement le maintien de gros actifs facilement réalisables. C'est ce qui justifie le montant important de fonds publics et titres. D'autre part, nous maintenons l'équilibre par des titres de courte et moyenne durée. C'est ainsi que sur un total de 98 millions

| | | |
|---|---|---|
| 8 millions | seront échus | en 1954 |
| 12 » | | en 1955 |
| 16 » | | en 1956 |
| 18 » | | en 1957. |

Jusqu'à fin 1957, nous n'aurons pas moins de 54 millions qui arriveront à échéance. Au point de vue rendement, ce serait naturellement plus intéressant de donner, si possible, la préférence à des titres de longue durée vu que le rendement serait plus élevé, mais cet avantage ne doit pas nous faire oublier les solides principes relatifs à la liquidité.

En ce qui concerne les placements *hypothécaires,* il y a lieu de signaler que, comme par le passé, ils sont choisis soigneusement. Du fait que nos statuts nous autorisent à effectuer des placements hypothécaires dans toute la Suisse et grâce à la collaboration des Caisses, nous avons eu l'année dernière suffisamment d'occasions pour effectuer de bons placements. Nous n'avons pas accordé d'avances sur des immeubles à caractère spécial, soit sur des fabriques, hôtels et gages de ce genre. La grande partie de nos hypothèques se trouve sur des bâtiments locatifs, maisons d'habitation ou commerciales, et domaines agricoles, avances qui, d'après une saine conception bancaire, présentent les plus petits risques.

Le poste du bilan désigné sous *comptes courants débiteurs sans garantie,* d'un montant de 3,3 millions en chiffre rond, présente aussi un intérêt particulier. Comme en fait déjà mention l'annotation au bilan, il s'agit ici exclusivement de crédits d'exploitation à de grosses sociétés intercantonales d'agriculture puis d'un crédit à une entreprise électrique en construction, crédit qui sera remboursé prochainement par l'émission d'un emprunt par obligations.

Du côté des postes du *passif,* il y a lieu de relever spécialement la position concernant les *avoirs des Caisses affiliées* qui atteint l'imposant montant de 190 millions. L'augmentation à la Caisse centrale des placements des Caisses affiliées est en rapport avec l'augmentation des dépôts auprès de chaque Caisse.

D'autre part, un poste se présente bien supérieur à celui des autres années, c'est celui des *avals et cautionnements.* L'année dernière, ce poste atteignait 362 000 francs alors que, pour cette année, il se trouve être de 2 millions 418 146 fr. 70. Comme nous l'avons annoncé à l'assemblée générale de l'année dernière, nous avons pu arriver à un arrangement avec la Commission fédérale des banques au sujet des Caisses qui ont un capital propre insuffisant. Il a été convenu que la Caisse centrale devait garantir ce capital manquant. Sur la base du bilan au 31 décembre 1952, ce supplément de garantie doit être de 2 058 000 francs et cet engagement figure sous la rubrique avals et cautionnements.

D'une manière générale, on peut dire que l'année 1953 marque un exercice normal. La moitié de la période faisant l'objet de ce rapport s'est déroulée sous la direction de M. le directeur Stadelmann. J'éprouve le besoin devant cette assemblée de lui présenter mes chaleureux remerciements. Je remercie également tous les collaborateurs, fonctionnaires et employés de la Caisse centrale pour le bon travail effectué.

Au terme de mon rapport, je tiens encore à jeter un regard sur les perspectives de l'année en cours. En ce qui concerne les risques, je peux dire avec satisfaction qu'il n'y en a aucun en vue. En revanche, au cours du premier trimestre 1954, nous avons eu beaucoup de peine à placer les capitaux qui nous ont été adressés en abondance par nos Caisses affiliées. Dans le mois de février 1954, nos capitaux liquides atteignaient le niveau élevé de 23 ½ millions de francs qui, mis à part 2 millions, étaient entièrement sans intérêt. Entre temps, heureusement, une forte réduction est intervenue et nous espérons pouvoir au cours de ces prochains mois récupérer, du moins en partie, ce que nous n'avons pas pu gagner au cours du premier trimestre.

D'après nous, il semble que le point culminant de la période de pléthore de capitaux est maintenant dépassé. Il n'y a plus qu'à espérer qu'au point de vue rendement la situation s'améliorera aussi, mais de grands changements ne peuvent guère être attendus.

En corrélation avec la question de la pléthore de capitaux, je me permets de soulever quelques remarques faites. Nous avons constaté maintes fois que certaines Caisses avaient accepté de gros placements (20 000, 50 000, 100 000 francs) de personnes n'ayant pas leur domicile dans le cercle respectif d'activité et n'ayant jusqu'à maintenant jamais eu de relations avec les Caisses en question. Je vous recommande de ne pas accepter ces fonds que l'on peut appeler « capitaux étrangers » dans le sens propre du mot. Cet argent trouve le chemin de la Caisse uniquement par le fait que, malgré la situation du marché de l'argent, les conditions d'intérêt restent avantageuses auprès des Caisses Raiffeisen. Plus tard, lorsqu'un revirement interviendra et que des offres aussi avantageuses pourront être faites ailleurs, ces capitaux étrangers repartiront, du moins en grande partie, aussi rapidement qu'ils étaient venus. Les Caisses en seront les victimes avec la Caisse centrale pour avoir supporté ces capitaux en période difficile et les voir repartir lorsque les possibilités satisfaisantes de placements reviennent. Mais cela ne veut pas dire que vous ne devez pas accepter les placements de petite et moyenne envergure provenant de compatriotes habitant hors de votre commune mais qui tiennent à garder leur fidélité à leur Caisse et lui témoigner ainsi leur sympathie.

J'arrive ainsi au terme de mon rapport et vous remercie de votre attention.

## *Rapport du Conseil de surveillance pour l'exercice 1953*

Le rapport de l'organe de contrôle de l'Union est présenté en allemand par *M. A. Müller,* président, puis en français par *M. S. Michel,* membre du Conseil de surveillance. En voici le texte en entier :

En sa qualité d'organe de contrôle, le Conseil de surveillance a procédé à un examen approfondi des comptes annuels de 1953, en collaboration avec la S. A. fiduciaire et de revision REVISA. Ce travail a duré plusieurs jours. Conformément à l'art. 19 de la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, nous avons pour mission de nous assurer que les comptes annuels sont établis, tant à la forme qu'au fond, conformément aux prescriptions des lois, des statuts et des règlements. Le Conseil de surveillance a pu constater qu'il en est bien ainsi. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à disposition et il a reçu de la part de l'administration tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Cette année encore, nous avons la grande satisfaction de pouvoir vous communiquer que tout est en ordre. Les actifs et passifs existent réellement, tels qu'ils figurent sur les extraits qui vous ont été présentés. 1953 a été une excellente année pour la Caisse centrale. Le point culminant de la seconde phase de haute conjoncture qui règne depuis la fin des hostilités a certainement été atteint l'an dernier.

En augmentation de 14,5 millions de francs sur celui de l'exercice précédent, le *bilan* de la Caisse centrale atteint la somme de 242 528 039 fr. 91, soit le sommet le plus élevé auquel il est parvenu jusqu'à ce jour. Sur le marché des capitaux, la liquidité augmente constamment. Si cette évolution se poursuit, l'économie suisse risque bien de se trouver devant une situation délicate appelant peut-être des décisions de grande portée pour son avenir. Les occasions de placement se font de plus en plus rares, la pression sur les taux augmente. Les conséquences s'en font inévitablement sentir : le rendement moyen des titres d'Etat de première qualité a rétrogradé à 2,33 % à fin 1953 et le marché des actions — dont nous nous tenons sagement à l'écart — est sous le signe d'une hausse malsaine.

L'effritement des taux touche sensiblement les petits épargnants. Epargner est une action économique. L'esprit d'économie en revanche est une vertu civique qui doit non seulement être conservée, mais encore stimulée, l'épargne constituant en quelque sorte l'élément de sécurité destiné à amortir les chocs imprévus. A l'heure actuelle, la concurrence est vive entre l'assurance et l'épargne, ces deux formes totalement différentes de la prévoyance. Il est impossible de trouver et de recommander ici une solution universelle. Le problème doit être résolu individuellement, en établissant entre elles une saine relation.

A *l'actif du bilan,* les prêts hypothécaires, en augmentation de 4,2 millions de francs, totalisent 81 128 051 fr. 10, composés exclusivement de placements de première qualité. Sur 100 débiteurs, nous n'en trouvons que deux à s'acquitter de leurs obligations avec moins de célérité. L'avenir posera dans ce domaine un problème délicat, non pas pour les banques, mais pour les emprunteurs. En effet, les périodes de taux bas engendrent des prix surfaits sur le marché des immeubles et facilitent en quelque sorte le surendettement. Nous devons éviter d'entraîner nos débiteurs dans ce cercle vicieux d'où ils auraient beaucoup de peine à sortir.

En progression de 2,8 millions, les fonds publics s'élèvent à 98 136 308 fr. 90 ct. Laissez-moi vous donner ici une assurance formelle : notre portefeuille ne contient que des titres offrant toutes les garanties voulues de sécurité, soit des obligations suisses de premier choix et des lettres de gage. Nous nous trouvons aujourd'hui devant la même situation qu'en 1949. Les placements dits pupillaires (Confédération, cantons, etc.) sont quasi-introuvables. Les Caisses ont l'avantage de pouvoir se décharger de cette tâche en confiant à la Caisse centrale tous leurs capitaux disponibles. C'est là un privilège dont elles doivent apprécier tout le prix. Des titres d'emprunts achetés sensiblement au-dessus du pair doivent s'amortir graduellement ; une certaine compensation est trouvée au bilan par la revalorisation de titres anciens approchant de leur échéance et achetés à des prix avantageux. La grande préoccupation de la direction de la Caisse centrale consiste à prévoir une constante et

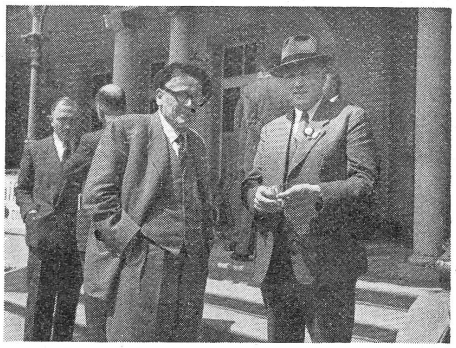

*Echange de propos entre militants :* M. BERTHOUD *(à gauche), chef de service au Département de l'agriculture du canton de Genève et* M. MICHEL, *président de la Fédération jurassienne et membre du Conseil de surveillance de l'Union.*

saine répartition des risques et un échelonnement régulier des échéances. Tous les titres sont prudemment bilancés, conformément aux prescriptions légales. Je puis vous assurer que ce gros poste de notre actif est sagement évalué au bilan et qu'il contient une certaine réserve pour risque de cours.

Au passif du bilan, le chapitre prépondérant est toujours constitué par les dépôts des Caisses affiliées, de 190 millions 761 146 fr. 30. Il s'est élargi de 12,85 millions. 2/3 de ces avoirs sont placés à terme et 1/3 en comptes à vue. En contrepartie, nous trouvons — à l'actif — des crédits aux Caisses affiliées totalisant 17,1 millions, soit 3,57 millions de plus qu'en 1952.

La réserve de liquidité de la Caisse centrale est excellente et supérieure à celle que lui prescrit la loi fédérale sur les banques. En plus de l'encaisse appréciable (argent liquide, chèques postaux et avoirs à la B. N. S.), un portefeuille de

fonds publics de près de 100 millions constitue certainement une large réserve, permettant de faire face à toute éventualité, même en cas de modifications rapides de la situation.

Au compte de profits et pertes, le bénéfice s'inscrit par 705 316 fr. 27, inférieur de 17 577 fr. 03 à celui de l'exercice précédent. Par rapport à 1952, les impôts et droits ont augmenté de 21 279 fr. 50, les amortissements sur le mobilier de 37 959 francs. D'autre part, le magnifique Congrès jubilaire de 1953 a causé à l'Union des frais supérieurs à ceux des assemblées annuelles ordinaires. Malgré cela, nous pouvons vous déclarer qu'un strict esprit d'économie règne à la Caisse centrale. Les frais généraux, y compris ceux de l'Office de revision, correspondent au 0,47 % de la somme du bilan. Cette moyenne est de 0,33 % si l'on tient compte uniquement de la Caisse centrale, proportion largement dépassée par tous les autres groupements de banques du pays.

En résumé, je puis déclarer, au nom du Conseil de surveillance, que notre examen de tous les éléments de base du compte de profits et pertes a donné un excellent résultat. L'administration des fonds confiés s'effectue de manière scrupuleuse et consciencieuse, selon des principes commerciaux et bancaires éprouvés et sains.

* * *

Je remercie le président et les membres du Conseil d'administration de la fructueuse activité qu'ils déploient dans l'intérêt de l'Union. Ma reconnaissance toute spéciale va aux deux directeurs qui ont géré la Caisse centrale l'an dernier. Comme vous le savez, un changement est intervenu ici au 1er juillet. Après 40 années d'activité, M. le directeur Stadelmann a abandonné la direction de l'Union. Tout en rendant hommage aux immenses services qu'il nous a rendus, le Congrès de Saint-Gall l'a nommé membre du Conseil d'administration, ce qui nous permet de bénéficier à l'avenir encore de sa grande expérience et de sa précieuse collaboration. Le nouveau directeur, M. Schwager, marche résolument sur les traces de son émérite prédécesseur. Il accomplit sa délicate mission dans le même esprit et selon les mêmes principes. Je remercie donc, une fois encore, les deux directeurs de 1953 de la Caisse centrale. J'associe à cette marque de gratitude leurs collaborateurs principaux et subalternes, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au service de notre cause.

Ma reconnaissance va de même au personnel de l'Office de revision, avant tout à son distingué chef, M. le directeur Egger, pour la conduite remarquable de cet important département. Non seulement le programme de revision a pu être accompli au 100 %, mais les rapports des reviseurs témoignent encore du travail intense et minutieux qu'ils fournissent jour après jour. Aussi est-ce pour moi un besoin que de remercier tout spécialement les reviseurs. Souvent loin de leurs familles, ils accomplissent avec abnégation une besogne délicate. Notre reconnaissance leur est acquise.

* * *

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan au 31 décembre 1953 ainsi que le compte de profits et pertes de 1953 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.

2. Le bénéfice de 705 316 fr. 27 sera réparti de la façon suivante conformément aux propositions du Conseil d'administration :

   *a)* paiement d'un intérêt de 4% aux parts sociales Fr. 328 000.—

   *b)* versement au fonds de réserve Fr. 350 000.—

   *c)* report à compte nouveau Fr. 27 316.27

3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

Je me permets de vous soumettre quelques réflexions qui s'imposent à la suite de la votation du 6 décembre dernier sur l'aménagement constitutionnel des finances de la Confédération. Il s'agit de questions de principe, qui se poseront, à l'avenir, chaque fois que nous devrons nous prononcer sur une loi.

Nous sommes, aujourd'hui, placés devant l'alternative suivante :

fédéralisme ou unitarisme
décentralisation ou centralisation.

Beaucoup de citoyens ont sur ce point des opinions ondoyant au gré de leurs avantages ou de leur profit personnel. Pour eux, le problème est réduit à sa plus simple expression : l'Etat doit-il verser des subventions, oui ou non ? La réponse est simpliste : oui, si j'en suis le bénéficiaire, non si elles profitent à d'autres.

Le Raiffeiseniste doit avoir une conception plus haute. Il est un adepte de l'effort personnel, de l'entraide et non de l'Etat-Providence.

Au sein du mouvement raiffeiseniste, nous construisons de bas en haut. Le fondement principal est la Caisse locale autonome. L'Union suisse est nécessaire, certes, mais elle ne vient qu'en second rang. Sa fonction est subsidiaire. Notre système correspond ainsi à la véritable conception fédéraliste, à l'idéal de décentralisation. La Caisse reçoit et gère les fonds tandis que l'Union assume la revision et la compensation des capitaux. Cette dernière revendique pour elle seule uniquement ce qui est nécessaire à la sécurité du mouvement, par exemple le commerce des titres et des fonds publics. La limitation du champ d'activité des Caisses affiliées intervient uniquement à leur profit et dans un but défensif : pour les protéger, les préserver des risques inhérents au système à fonctionnaire unique.

Il devrait en être de même pour l'Etat. Ce que la commune peut entreprendre par ses propres moyens, elle doit l'exécuter et le financer elle-même. Les problèmes que le canton peut résoudre ne doivent pas être confiés à la Confédération. Il est absurde de vouloir d'une part charger l'Etat central de tâches qui ne sont pas de sa compétence et, d'autre part, de lui refuser les moyens financiers nécessaires. Le système des subventions a été complètement faussé. Une subvention n'est justifiée que lorsqu'elle accomplit une fonction d'égalisation, lorsqu'elle aplanit des différences par trop marquées. Ainsi concevons-nous une certaine compensation financière entre cantons « riches » et cantons « pauvres », entre les classes privilégiées et celles qui sont les plus modestes, entre certaines branches prospères de notre économie et les secteurs moins favorisés.

La conception fédéraliste de l'existence a une importance bien plus grande encore dans le domaine des idées. Le Prof. Dr Walter Heinrich, de l'Université commerciale de Vienne, dit avec pertinence à ce propos :

> « La décentralisation est la condition première de toute évolution sociale. Seule la décentralisation engendre la vie, la stimule. La centralisation violente la vie, l'étouffe. La crise morale qui caractérise notre époque de nivellement général ne pourra être surmontée que par la revalorisation d'un sain fédéralisme. La communauté supérieure

ne doit intervenir que lorsque les échelons inférieurs ont épuisé toutes leurs possibilités d'action. »

La commune, voilà le point de départ, voilà la cellule de base. Etablissements à caractère typiquement rural, les Caisses Raiffeisen ont su attirer à elles non seulement les classes agricoles, mais tous les cercles de la population, toutes les professions. Elles forment de véritables *communautés* d'intérêts.

De nos jours, celui qui assigne à l'économie un but moral est taxé d'utopiste. Et pourtant, dans leurs formes les plus diverses, ces buts répondent à une nécessité sociale, que ce soit l'abolition de la lutte des classes, le front commun contre des coalitions d'intérêts ou la suppression du régime des monopoles. Ce sont là des réalités. Tout développement organique sain doit plonger ses racines dans la commune.

Le Dr Wutting, un des chefs du mouvement Raiffeisen allemand, nous racontait qu'une grande paroisse de Bavière était, de tout temps, en butte à la rivalité de deux clans. La fondation d'une Caisse Raiffeisen fut salutaire : depuis qu'existe cette institution règnent la paix et la concorde. Les rapprochements entre citoyens, les contacts entre hommes d'affaires, la réconciliation entre classes aisées et modestes, ont amené la population à mieux se connaître et, finalement, à s'estimer.

C'est cette estime réciproque qui a permis la réalisation de grandes choses au sein de notre mouvement raiffeiseniste : Suisse en miniature où se coudoient ouvriers, paysans, artisans des cantons romands, alémaniques et italiens. Sublime expression d'un pays libre. Aussi me semble-t-il juste de conclure par la forte pensée du premier raiffeiseniste bernois, le conseiller d'Etat et conseiller national Edmond de Steiger :

*Chaque citoyen est roi, chaque citoyen est sujet en une seule et même personne.*

Oui, suzerain et vassal, en une même personne — c'est bien là la marque du Raiffeiseniste militant, coopérateur et bénéficiaire de sa collaboration. Aussi, voulons-nous à l'avenir encore rester ce que nous sommes :

rois et libres sujets dans nos villages,
dans notre belle patrie.

*L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 1953 et la répartition du bénéfice telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.*

## *Election complémentaire au Conseil d'administration*

Au Congrès de l'an dernier, à Saint-Gall, et en modification de l'article 16 des statuts de l'Union, le nombre des membres du Conseil d'administration a été porté de 7 à 11. M. l'ancien directeur Stadelmann ayant été déjà nommé à cette occasion, il reste encore 3 sièges à repourvoir au sein de l'exécutif de l'Union. L'élargissement de cet organe est la conséquence logique du développement continu du mouvement. Il permet une plus large représentation des diverses régions et fédérations du pays.

Ayant étudié la situation, les Conseils de l'Union proposent d'appeler au Conseil d'administration :

1. *M. Pierre Urfer,* vétérinaire à Fontainemelon, président de la Fédération neuchâteloise depuis sa fondation en 1938.
2. *M. Plinio Ceppi,* professeur à l'Ecole des arts et métiers, à Mendrisio, président de la Fédération tessinoise depuis sa fondation en 1947.
3. *M. Ernest Müller,* secrétaire communal, caissier de la Caisse de Därstetten, président de la Fédération de l'Oberland bernois depuis 1942.

Les trois candidats ayant déclaré accepter un mandat avec toutes les charges qu'il comporte et aucune autre proposition n'étant faite, ils sont nommés « in globo » et à l'unanimité.

* * *

Le dernier tractandum à l'ordre du jour prévoit une *discussion générale.* Cette faculté de pouvoir s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt cette 51e assemblée, imposante et digne, par le merci aux rapporteurs, aux organisateurs, aux hôtes et aux délégués et lance cette dernière consigne :

Raiffeisenistes !

A nouveau, nous allons avec courage et foi en la Providence, mettre nos forces au service de la grande idée Raiffeisen, pour le bien du peuple et de la Patrie.

PLINIO CEPPI
*président de la Fédération tessinoise des Caisses Raiffeisen*

ERNEST MÜLLER
*président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de l'Oberland bernois*

PIERRE URFER
*président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen*

L'assemblée est levée. Debout, l'assistance entonne avec ferveur l'hymne national

*A toi patrie,*
*Suisse chérie...*

* * *

Il est tantôt midi. Le programme prévoit encore, avant le départ, une excursion dans les environs. Pour beaucoup, elle est combinée avec le repas de midi qui se prend au but fixé. Les beautés de la nature ne manquent pas : les lacs, les chutes d'eau merveilleuses, les points de vue sur les hautes cimes ont spécialement exercé leur attraction. Le soleil ayant réservé toutes ses grâces, chacun a pu s'écrier : Oh ! mon beau pays !...

Et le Congrès touche à sa fin. Tout le monde a rallié le point central à l'heure du départ des trains spéciaux. Ce sont les derniers adieux et le voile tombe sur la 51e Landsgemeinde raiffeiseniste suisse. Les privilégiés, qui y ont pris part, y ont puisé un enthousiasme renouvelé pour la réalisation des idéaux communs d'entraide et d'effort personnel au service de nos communautés rurales autonomes.

*Fx.*

# La situation économique, le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Au moment où nous écrivons ces lignes, la conférence asiatique de Genève n'a encore donné aucun résultat tangible. On continue de « causer ». Aussi, ne nous risquerons-nous pas sur le parquet glissant de la politique internationale. Espérons, une fois de plus, que cette importante rencontre diplomatique soit le point de départ d'une période de détente dans les relations internationales.

En Suisse, les sujets de discussion n'ont pas manqué en ce printemps 1954. Effleurons rapidement, dans le cadre de cette modeste chronique, deux décisions vivement controversées.

En mars dernier, le Conseil fédéral a décrété un relèvement du prix du pain bis de 6 centimes par kilogramme. Cette mesure permet à la Confédération de réduire le montant de la ristourne qu'elle verse, depuis 1938 déjà, sur la farine bise dans le but de maintenir le prix du pain à un niveau bas. Cette décision a été vivement critiquée çà et là, parfois à des fins démagogiques. En ce qui nous concerne, nous ne voyons pas comment se justifierait encore aujourd'hui la prise en charge par les pouvoirs publics d'une partie des frais d'alimentation, alors que notre pays traverse une période de haute conjoncture sans précédent dans son histoire.

Le 27 avril dernier, le gouvernement fédéral a abaissé d'un centime par litre le prix du lait payé au producteur, pour la période allant du 1er mai au 31 octobre 1954. La production du lait a considérablement augmenté au cours de ces derniers mois. S'il est exact que l'utilisation de grandes quantités de fourrages concentrés, importés de l'étranger, a produit ses effets dans ce domaine, il convient de ne pas oublier que l'année 1953 a été particulièrement favorable à l'économie laitière : foins et regains abondants, possibilité de donner du fourrage vert au bétail presque jusqu'en décembre, à la suite de l'hiver tardif. Tout ce lait ne pouvant pas être consommé frais, il fallut bien le transformer en beurre et fromage. Ainsi, des stocks considérables s'accumulent, malgré l'introduction de mesures restrictives, comme le blocage des importations de beurre étranger.

L'économie réalisée par l'application du nouveau prix profitera soit à la caisse de compensation du lait et des produits laitiers, soit à l'écoulement, à des prix réduits, des gros stocks de beurre de cuisine et de fromage.

Les agriculteurs suisses ont protesté avec vigueur contre ce nouvel arrêté. La marche sur Berne, du 9 mai, a réuni 25 000 paysans et la manifestation du même jour à Lucerne plus de 10 000. La réduction du prix du lait à la production est considérée comme une diminution du revenu du salaire agricole. Il est certain que l'agriculture suisse, prise dans son ensemble, n'a pas participé à la conjoncture actuelle au même degré que d'autres classes du pays. Les conséquences de cet état de choses sont du reste visibles : non seulement la main-d'œuvre agricole est quasi introuvable (il faut faire appel chaque année à de nombreux travailleurs étrangers), mais encore nombre de fils de paysans tournent le dos à la terre, attirés par les salaires payés par l'industrie ou dans les chantiers ainsi que par les commodités et les avantages de la vie en ville. Il y a là un grave problème, dont l'équitable solution intéresse tout le pays. Quoiqu'on en dise, la Suisse libre et indépendante n'est pas concevable sans une paysannerie forte, capable de vivre dignement.

Enfin, dans le domaine du contrôle des loyers, une décision gouvernementale interviendra probablement sous peu. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Une certaine hausse du prix des locations des anciens appartements ne pourra guère être évitée.

* * *

Depuis quelques semaines, le *marché de l'argent et des capitaux* est incontestablement sous le signe d'un certain tassement. Ainsi, durant le premier trimestre de 1954, dix-huit emprunts ont été émis pour un total de 349 millions de francs. 189 millions correspondaient à des besoins nouveaux de fonds. Pour la même période les emprunts étrangers ont totalisé 110 millions. D'autre part, certains capitaux ont été utilisés pour le paiement de l'impôt de défense nationale de la nouvelle période en cours. Ajoutée à tout cela, l'ouverture de crédits à l'étranger a eu pour heureux effet de diminuer le volume de fonds en quête de placement et, par conséquent, la pression qui s'exerçait sur les taux d'intérêts au début de l'année. C'est fort heureux, car nous considérons qu'une nouvelle baisse des taux n'est pas justifiée pour le moment. La tendance à la baisse des dix dernières années a profité surtout aux débiteurs, le déposant en faisant tous les frais. Si l'on veut conserver bien vivant l'esprit d'économie, le goût de l'épargne individuelle, il convient de ne pas réduire encore davantage la modeste prime d'encouragement actuellement allouée.

Pour l'instant, les Caisses Raiffeisen maintiendront les taux adoptés en début d'année. Nous les énumérons encore brièvement ici :

*obligations :* 2 ¾ %. Le taux de 3 % sera concédé uniquement par les Caisses ayant la possibilité d'utiliser sur place les capitaux confiés ;

*épargne :* 2 ¼—2 ½ % ;

*compte courant créancier :* 1—1 ½ %.

Les taux débiteurs seront maintenus, en particulier le taux-clé de 3 ½ % pour les hypothèques de premier rang.

## Extrait des délibérations de la séance commune des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union du 8 mai 1954 à Interlaken

1. Les Caisses suivantes, récemment fondées, sont admises dans l'Union :

   *Merzligen* (Berne)
   *Capolago* (Tessin)
   *Magadino* (Tessin)
   *Fimmelsberg* (Thurgovie)
   *Rossinière* (Vaud)

   Le nombre des fondations intervenues en 1954 est déjà de 13 et l'Union compte ainsi actuellement 982 Caisses affiliées.

2. 14 crédits spéciaux sont accordés à des Caisses affiliées pour un montant total de 1 703 500 francs.

3. *M. le directeur Schwager* présente le bilan mensuel au 30 avril 1954 de la Caisse centrale, totalisant 249 millions 952 468 fr. 13. Il donne également un aperçu de l'activité déployée par cette institution au cours de l'année 1954.

4. *M. le directeur Egger* présente un rapport concernant les travaux d'organisation du Congrès 1954 d'Interlaken. Les dispositions prises sont approuvées et des remerciements adressés aux organisateurs.

5. Les Conseils examinent le rapport de revision de la société fiduciaire *Revisa.*

6. *M. Roland Séchaud* est nommé reviseur de l'Union, avec le titre de fondé de pouvoir.

# La Fédération vaudoise tient ses assises à Nyon

Après Moudon et Château-d'Oex, c'est Nyon qui a l'honneur d'accueillir les raiffeisenistes vaudois, le samedi 3 avril. Poursuivant leur ronde à la découverte de leur pays, les délégués ont choisi la région de La Côte où le mutualisme de crédit sur le plan communal n'est encore que peu connu, mais où l'éclosion des premières Caisses Raiffeisen laisse les plus beaux espoirs. C'était d'ailleurs la raison de leur visite en ces lieux : apporter leurs félicitations et leurs encouragements aux deux nouvelles sections de Mies-Tannay et de Commugny, « postes avancés » qui feront lever d'autres initiatives. Alors que le temps s'annonçait quelque peu boudeur, Nyon se fit toute belle au bord de son lac miroitant sous un soleil printanier pour confirmer son titre de ville accueillante.

A 10 heures, *M. Louis Besson* (Vuarrens), président, ouvre l'assemblée à la Salle communale, en adressant ses souhaits de bienvenue à une assistance de près de 170 délégués représentant 64 Caisses. Il se fait un plaisir de saluer spécialement les hôtes de la Fédération, MM. Gervaix, préfet du district, Manz, représentant de la ville de Nyon, Gachet, président, et Chevallaz, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, Chavan, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin, ainsi que MM. Egger, directeur, et Froidevaux, fondé de pouvoir, de l'Union Raiffeisen suisse, et enfin la presse représentée par Mme Chappuis, du *Journal de Nyon.*

La moissonneuse a fauché dans les rangs des dirigeants raiffeisenistes et des pionniers. L'assemblée se fait un premier devoir de rendre hommage à leur mémoire. Le président rappelle tout particulièrement le souvenir et les mérites de M. Henry Serex, vice-directeur de l'Union suisse, et de M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, tous deux militants des assemblées annuelles de la Fédération.

Après la désignation de deux scrutateurs, *MM. Jaquiéry* (Donneloye) et *Cavin* (Mézières), *M. Ph. Viallon* (Ballens), secrétaire, donne lecture du procès-verbal déroulant le film complet de l'assemblée de 1953 à Château-d'Oex.

*M. Besson,* président, présente alors le rapport d'activité du Comité. Il rappelle tout d'abord le rôle de la Fédération cantonale à l'échelon intermédiaire entre les Caisses locales et l'Union centrale, mission idéologique et culturelle au premier chef. Puis il fait un rapide tour d'horizon politique et économique, met en évidence les difficultés des administrateurs face à la grande liquidité qui persiste sur le marché des capitaux, mais n'a garde de souligner l'avantage des Caisses affiliées de pouvoir s'appuyer ici sur une Caisse centrale forte et indépendante. L'économie suisse a continué à connaître la haute conjoncture et à bénéficier du plein emploi.

Le Comité a tenu trois séances en cours d'année pour liquider les affaires courantes.

Le dernier exercice a de nouveau été particulièrement favorable à notre mouvement qui a réalisé un heureux développement et renforcé manifestement ses assises. *Les Caisses vaudoises sont actuellement au nombre de 72 avec 5953 sociétaires et 19 505 épargnants. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 122 millions de francs. La somme globale des bilans se monte à 56,9 millions, en augmentation de 4,1 millions, soit de 7,7 % sur l'année précédente. Le bénéfice net total de 170 000 francs a été attribué intégralement aux réserves qui atteignent ainsi 2,99 millions.*

Les chiffres sont éloquents. Le plafond est cependant loin d'être atteint. De vastes possibilités restent encore ouvertes par la mise en pratique au 100 % de l'esprit de solidarité villageoise au sein des sections et par la conquête de nouveaux champs d'activité dans les régions encore à défricher. « Les dirigeants responsables, poursuit le rapporteur, doivent avoir bien conscience que la confiance dont nos Caisses sont manifestement l'objet est fonction d'une gérance et d'une administration à tous points irréprochables dans l'esprit et la lettre des principes fondamentaux éprouvés. Noblesse oblige ! » En conclusion, il en appelle à la participation loyale et à la collaboration sincère des dirigeants à la revision des Caisses ; c'est la base de leur sécurité.

*M. Ph. Viallon,* caissier, donne connaissance des comptes du ménage interne de la Fédération qui laisse un solde actif de 6 175 fr. 45. Par la voix de *M. J. Wehren* (Château-d'Oex), les Caisses vérificatrices de Rougemont et de Château-d'Oex en proposent l'adoption. L'assemblée unanime fait siennes ces propositions, chargent les sections de Concise et d'Onnens de vérifier les comptes de l'exercice en cours et décide de percevoir les cotisations sur la même base que précédemment.

Bien que n'étant pas inscrit sur la liste des orateurs du jour, *M. le directeur Egger,* de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, s'est fait un plaisir et un honneur de participer à l'assemblée des raiffeisenistes vaudois. Il en profite pour leur adresser le message de la Direction centrale, message contenant des félicitations pour les succès réalisés, des encouragements et des vœux pour l'avenir. Il rend un émouvant hommage à la mémoire du méritant vaudois que la Direction vient de perdre, M. Henry Serex, vice-directeur, et s'empresse d'assurer les Caisses vau-

doises de la continuité des relations cordiales et fructueuses actuelles entre leur Fédération et l'Union. M. le directeur Egger met encore en relief les progrès du mouvement Raiffeisen sur le plan national.

Il appartient au reviseur de l'Office central de l'Union, *M. G. Froidevaux,* de faire l'exposé des considérations générales de revision avec des commentaires sur les bilans, sur la situation interne des Caisses et sur le marché des capitaux. Les Caisses Raiffeisen vaudoises, les petites avec autant de mérite que les grandes, ont toutes accompli avec succès leur mission dans la circonscription coopérative qui leur est dévolue. Cependant, les dispositions légales sur la liquidité et les fonds propres appellent des enseignements d'ordre pratique qui découlent de l'utilisation et du rendement des disponibilités en cette période d'abondance des capitaux. Une saine politique d'investissement et une politique rationnelle des taux restent toujours les tâches primordiales des administrateurs. La haute conjoncture ne doit pas faire oublier de conserver les pieds solidement sur terre; toute extravagance doit être bannie. Le juste milieu doit être maintenu dans la défense des intérês aussi bien des déposants que des débiteurs. L'orateur de conclure par une considération sur la mission sociale des Caisses en regard de la mission technique et légale de la revision, cela dans le cadre du continuel souci de perfectionnement de l'organisation interne et de l'administration des affaires. « Encadré d'une aussi solide armature, le mouvement Raiffeisen suisse se trouve en brillante posture et son action est digne de l'intérêt des pouvoirs publics. »

L'ordre du jour appelle encore une allocution du nouveau secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, *M. Jean Chevallaz.* Pour une première prise de contact, elle fut des plus chaudes et fait bien augurer l'avenir d'une féconde collaboration entre organisations travaillant dans le même esprit au développement des communautés rurales. D'emblée, M. Chevallaz s'est acquis toutes les sympathies. Il passe en revue le rôle de la Caisse Raiffeisen locale comme institut de crédit au service des populations agricoles, mission qui reste pressante malgré l'évolution des temps et se plaît à rappeler quelques sages directives aux responsables chargés de répondre aux sollicitations des emprunteurs de manière que le crédit reste toujours utile et fécond, ne favorise pas la tendance à la hausse des prix des biens-fonds et évite le domaine des illusions. Cet exposé a plu par son originalité et sa logique. Il était précieux que des questions, qui relèvent bien de l'activité de nos dirigeants, fussent traitées une fois par une personnalité hors des cadres du mouvement raiffeiseniste; ça fait plus impression. Nous en sommes d'autant plus reconnaissant à l'orateur. Nous nous en voudrions même de déflorer cette étude dans un résumé forcément incomplet. Aussi, nous réservons-nous de la publier prochainement à cette place et in extenso.

Tout en tirant des conclusions flatteuses sur les enseignements de la journée, *M. le préfet Gervaix* transmet le message du Gouvernement vaudois et rend hommage à l'action économique et sociale des Caisses Raiffeisen, institutions dans lesquelles l'économie rurale trouvera un appui plus salutaire encore en temps de crise.

Il est de noble tradition de mettre à l'honneur les chevronnés des organes dirigeants des Caisses locales à l'occasion de leurs 25 ans d'activité. La proclamation des vétérans par le président est toujours un moment solennel non dépourvu d'émotion. Voici le palmarès:

*Randin Emile* (Rances)
*Delafontaine Alfred* (Corsier)
*Gilliard Henri* (Corsier)
*Taverney Alfred* (Corsier)
*Taverney Emmanuel* (Corsier)
*Turin Paul* (Valeyres s/Rance)
*Juriens Félix* (Villars-le-Terroir)
*Clavel Samuel* (Oulens)
*Clavel Edmond* (Oulens)
*Ménétrey Agénor* (Pailly)

Ces fidèles collaborateurs sont vivement félicités et, aux applaudissements de l'assemblée, reçoivent le traditionnel portefeuille offert par la Fédération.

Une discussion générale est enfin ouverte qui permet aux délégués de poser des questions d'ordre général ou particulier auxquelles réponses sont données séance tenante. La Caisse de Mézières se met sur les rangs pour la réception des raiffeisenistes vaudois à l'occasion d'une prochaine assemblée annuelle. Sur un merci final, le président donne rendez-vous aux délégués pour le repas en commun à l'Hôtel Beau-Rivage.

Les participants admirent les beautés du lac avant de déguster un savoureux repas excellemment servi et composé exclusivement de produits du pays, vins et fromages compris. Merci à l'hôtelier qui a bien voulu se prêter à cette judicieuse propagande en faveur de l'économie suisse.

C'est le beau moment pour les délégués de jouir de quelques instants d'heureuse détente; besoin tout naturel de causer, d'échanger des idées, de faire part d'expériences, de soucis, d'exprimer des espoirs. Ce contact fraternel contribue hautement à nous attacher plus intensément à la réalisation de notre idéal commun.

Au dessert, le représentant de la Municipalité, *M. Manz,* fait verser sur toutes les tables le vin d'honneur offert par la ville de Nyon. Il apporte le salut officiel des autorités de la commune et de toute la population et se réjouit de la fondation récente des deux premières Caisses du district de Nyon. Il fait des vœux pour le plein épanouissement des Caisses vaudoises fondées sur le principe de la solidarité communautaire.

Nyon a bien fait les choses. La physionomie des convives marque leur joie. Aussi, le président se fait-il un devoir de remercier les autorités locales, l'hôtelier et son personnel qui ont contribué au succès de la journée, puis souhaite à tous les participants un heureux retour dans leur foyer.

C'est l'occasion de faire encore plus ample connaissance avec la ville. Le château qui la domine avec son musée reçoit de nombreux visiteurs.

Fructueuse journée où furent mis en évidence les fruits bénis du mutualisme de crédit sur le plan de la commune. Elle marquera dans les annales de la Fédération.

*Fx.*

## Note de la Rédaction

*Ce numéro se compose de 20 pages. La relation du 51e Congrès Raiffeisen suisse en occupe la majeure partie.*

*Différents comptes rendus d'assemblées générales, tel celui de la Fédération valaisanne du 24 avril, ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants.*

## Mot de la fin

Un malin.

Un fameux usurier, qui voyait tous les jours ses profits diminuer, alla trouver un célèbre prédicateur pour le prier de prêcher vivement contre l'usure.

Celui-ci, qui le croyait converti, lui dit d'un ton saintement animé:

— Ah! mon frère, que je me réjouis de ce que la grâce opère dans votre cœur!

— Vous n'y êtes pas, répondit froidement l'usurier. Je vous fais cette demande parce qu'il y a tant d'usuriers dans la ville que je ne gagne rien: si vous pouviez les corriger par vos prédications, tout le monde viendrait à moi.

## Pensée

La parfaite valeur est de faire sans témoins ce qu'on serait capable de faire devant tout le monde.

*La Rochefoucauld.*

# La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

## IL CONGRESSO RAIFFEISEN 1954

Lunedì 10 maggio i delegati si sono lasciati, allegri, felici; una calorosa stretta di mano ed un cordiale arrivederci chiudeva poi il commiato anche dagli altri cooperatori, dai dirigenti dell'Unione e dai regionali revisori. Interlaken, che ha accolto i 1500 delegati raiffeisenisti provenienti da tutti i cantoni confederati, ci ha riservato una bella sorpresa: due giornate piene di sole, di canti e profumi primaverili!

Presupposti quindi più che ideali per creare quell'atmosfera nella quale l'uomo, sensibile e commosso di fronte a così magnifica manifestazione di forza della natura, è facilmente indotto a sperare e ad avere fiducia nel creato e nel prossimo.

Se potessimo dimenticare il fatto che il congresso raiffeisenista è convocato per approvare od eventualmente modificare la politica bancaria del nostro movimento nazionale, saremmo facilmente indotti a credere che i delegati raiffeisenisti avessero un'altra specifica missione: dimostrare che anche in questo mondo travagliato dalla discordia e dall'odio è possibile riunire sotto una stessa bandiera popolazioni di usi e costumi completamente differenti. Il movimento raiffeisenista dà infatti sempre chiara dimostrazione che anche in questo ventesimo secolo è possibile, e per di più senza tanti sforzi e senza tanti decreti, di guadagnarsi la fiducia e la collaborazione del prossimo; bisogna però aspirare al bene comune, abbandonando i sentimenti dell'interesse personale, del gretto e meschino affarismo giornaliero.

Ed all'osservatore oggettivo non sarà senz'altro facile determinare in modo assoluto se il successo delle giornate raiffeiseniste 1954 debba venir ricercato nella manifestazione di potenza dell'istituto nazionale, oppure se il risultato morale-psicologico non abbia costretto ai posti d'onore il fattore materiale-economico.

Ed ora due brevi parole di cronaca per coloro che, pressati da giustificate ragioni d'economia od impossibilitati a presenziare da altri impegni, non hanno potuto rispondere all'appello di Interlaken.

I delegati arrivano a scaglioni, a gruppetti ed individualmente. I primi si annunciano già al sabato sera, il grosso arriva nella mattinata di domenica, mentre gli ultimi si presentano nel tardo pomeriggio del 9 maggio.

Interlaken, inbandierata a festa, assume a poco a poco la veste della vera città internazionale; il dialetto tedesco s'incrocia con quello sicuramente più melodico delle regioni romande, mentre quello italiano, ridotto nel numero dei suoi rappresentanti, riesce a stento a mettersi in evidenza. Però c'è; è presente anche lui, che assieme al romancio si fa spontaneamente vivo e vuol pure rendersi interessante.

Il servizio di organizzazione del congresso aveva già preso ogni misura, onde offrire ai congressisti la possibilità di trascorrere qualche gaia oretta di vita comune già durante il pomeriggio della domenica. Alle 13.30 infatti gli annunciati ebbero la grata occasione di visitare i dintorni; gli uni si spinsero negli altipiani di Lauterbrunnen, altri sul Beatenberg-Niederhorn, altri nelle caverne del Santo Beato, mentre altri sfidarono le acque del lago di Brienz con il comodo e moderno battello « Lötschberg ».

Dopo questo primo « aperitivo » si doveva poi senz'altro passare ai lavori di natura strettamente bancaria.

Alle 17, con buona puntualità, il presidente della cooperativa di fidejussione dell'Unione apriva i dibattiti. Circa 200 delegati — malgrado il bel tempo che allettava all'aria pura — seguirono attentamente le deliberazioni. Nulla di speciale però da segnalare. Come non ci si poteva attender di meglio, l'ordine del giorno ha potuto svolgersi in modo speditivo e regolare. L'attività svolta dalla cooperativa (vedi *Messager* N° 5, 1954) è stata commentata in modo particolareggiato dal gerente sig. dr. Edelmann, mentre i conti annuali vennero approvati senza discussione, dopo che il consiglio di sorveglianza, tramite il suo presidente sig. Müller, ebbe parole di elogio per l'amministrazione ed il regolare funzionamento di questa istituzione.

Il primo contatto ufficiale dei 1500 delegati ebbe però luogo solo dopo cena, in occasione della serata di ricevimento.

Alle 20.00 il signor dir. Egger, del servizio di revisione dell'Unione, porgeva ai convenuti il più cordiale benvenuto.

Ai delegati della Svizzera italiana indirizzò le seguenti parole:

Cari raiffeisenisti, egregi confederati,

In queste ultime settimane avete festeggiato all'ombra dei vostri campanili i successi del movimento raiffeisenista comunale. Oggi vi siete dati convegno ad Interlaken per partecipare all'imponente manifestazione di vitalità e di forza della nostra istituzione nazionale. Vi ringrazio d'aver risposto con tanto entusiasmo all'appello. Ed a voi, delegati della Svizzera italiana, che con tanto successo difendete la bandiera del raiffeisenismo nelle vostre regioni rurali, porgo il più cordiale benvenuto in questa ospitale terra bernese e le felicitazioni per il costante progresso che caratterizza il vostro andamento economico. Non voglio importunarvi con cifre, dati statistici o bilanci; questa serata familiare deve permetterci di allacciare nuove relazioni, di meglio conoscerci a vicenda. Cediamo quindi il passo all'allegria, alla gaiezza ed ai canti.

Chiudo esprimendo l'augurio che queste giornate possano contribuire a rafforzare la vostra fede nel proficuo e patriottico ideale raiffeisenista.

Alcune società del vicino villaggio raiffeisenista di Bönigen presentarono un lieto programma musicale-folcloristico. I partecipanti gareggiarono per offrire il « piatto migliore » agli ospiti del giorno.

Il sig. *Glauser,* municipale della città di Interlaken, portò il saluto e l'augurio delle autorità locali e di quelle cantonali. Il consigliere di stato bernese incaricato di rappresentare l'autorità cantonale dovette restare forzatamente assente per servizio militare.

Le ori mattutine del giorno seguente furono dedicate all'esame della situazione finanziaria del movimento raiffeisenista nazionale. Dopo l'ormai tradizionale discorsetto d'apertura del presidente del Consiglio di amministrazione, cons. naz. dr. *Eugster,* alla tribuna si susseguirono i direttori dei differenti servizi dell'Unione.

Con particolareggiati rapporti agli attenti ascoltatori fu rispecchiato un quadro generale dell'attuale situazione interna, senza evidentemente dimenticare di gettare un rapido sguardo anche nel campo economico nazionale.

Fra gli ospiti d'onore il sig. dr. *Brugger,* del Segretariato agricolo svizzero dei contadini, con sede a Brugg, ha portato un caloroso messaggio. Il segretariato di Brugg, sufficientemente noto per i suoi ripetuti interventi in occasione di discussioni di importanti problemi quali ad esempio quello del prezzo del latte, constata con particolare interesse l'imponente sviluppo delle Casse Raiffeisen. Nello stesso è infatti intravisto il mezzo ideale per conseguire nel modo più rapido un sensibile impulso nelle condizioni economico-finanziarie delle regioni rurali. Solo mediante la cooperazione il contadino, l'artigiano od il piccolo operaio od impiegato potrà aspirare a destini migliori senza dover ricorrere ad elemosine

e senza essere costretto a bussare costantemente alla porta dello Stato in attesa di sussidi o di contributi. Il dr. Brugger chiuse il suo dire riconfermando la fiducia del segretariato svizzero dei contadini nelle Casse rurali ed augurando che — fedeli agli statuti fondamentali — le istituzioni comunali di mutuo credito e risparmio possano continuare nella via del successo che ha caratterizzato l'attività base e degli ultimi decenni in particolare.

Il direttore *Egger,* capo del servizio fiduciario dell'Unione, dopo il tradizionale saluto di prammatica si è rallegrato per i nuovi successi che hanno coronato l'attività dell'esercizio 1953. 19 fondazioni hanno portato a 969 l'effettivo delle Casse affiliate all'Unione, mentre in questo primo scorcio di gestione 1954 altre 13 nuove Casse sono venute a rafforzare le nostre file. Evidentemente simile evoluzione doveva trovare un corrispondente aumento anche nell'effettivo dei soci; questi ultimi passarono infatti a 104 237, con un aumento di ben 3 074 unità. L'aumento non va però ascritto unicamente alle nuove fondazioni; quest'ultime hanno invero assicurato un apporto di 472 nuovi cooperatori, mentre 2600 hanno rinforzato Casse già esistenti.

La somma dei bilanci, vale a dire dei depositi affidati per l'amministrazione, ha registrato un nuovo aumento di 85 milioni, pari al 7,7 %. Con un certo qual senso di fierezza il direttore assicurò i presenti sul fatto che, ad eccezione di tre milioni anticipati dalla Cassa centrale nella forma di crediti in conto corrente, trattasi unicamente di capitali affidati dal pubblico locale; i nostri istituti non conoscono infatti gli anticipi delle centrali per l'emissione di obbligazioni fondiarie e non beneficiano nemmeno di prestiti dell'AVS.

Il numero dei libretti di risparmio in circolazione, grazie all'emissione di 17 500 nuove unità è salito a 446 800, che assorbono 741 milioni di franchi. Anche le voci attive del bilancio sono caratterizzate da un'evoluzione press'a poco uguale. Infatti ben 70 milioni trovarono impiego in nuovi prestiti e crediti ai soci. L'importanza di questa cifra assume ancora proporzioni maggiori, se si considera il fatto che l'abbondante liquidità del mercato monetario nazionale ha indotto gli istituti finanziari a speciali facilitazioni, pur di trovare redditizio impiego; la concorrenza si è quindi fatta più acuta ed anche le regioni rurali, che sino a ieri erano facilmente dimenticate rappresentano oggi un interessante campo di attività anche per le banche dei centri maggiori.

*Canti ed allegria alla serata di ricevimento*

Anche il conto profitti e perdite ha conseguito un movimento analogo a quello del bilancio. Il reddito lordo è passato da 8,6 a 9 milioni; 4,2 milioni sono stati assorbiti dalle spese generali, mentre per imposte venne versato press'a poco un milione.

Dopo deduzione di ben 200 000 franchi destinati all'ammortamento sul mobilio e sugli immobili, il beneficio netto si cifra a 3,8 milioni; ciò ha permesso di portare il fondo di riserva a 53 milioni di franchi.

I fondi propri delle Casse rurali svizzere, tenendo anhe in considerazione l'importo versato sulle quote sociali dai membri, si aggirano sui 63 milioni, corrispondenti al 5,65 % dei depositi confidati dal pubblico.

Dopo questa introduzione di carattere strettamente finanziario, il sig. direttore Egger ha esposto alcuni punti che caratterizzano la missione del servizio di revisione, sottolineandone in modo particolare la funzione sociale-economica.

Mise pure in particolare rilievo l'importanza delle riserve, definendone il ruolo che le stesse rivestono nell'organizzazione delle Casse rurali.

Simili fondi costituiscono una garanzia per i depositanti e per il pubblico e rappresentano una buona parte dei fondi propri imposti dalla legge ad ogni istituto bancario.

In secondo luogo il fondo di riserva costituirà un prezioso punto d'appoggio in caso di eventuali perdite. Malgrado tutta la prudenza non è possibile escludere a priori, nel modo più assoluto simili eventualità. Le riserve costituiscono in un certo qual senso una contropartita alla responsabilità solidale dei soci, i quali ne sono quindi sgravati per corrispondente valore. Ed in fine queste riserve formano anche la base finanziaria sulla quale la Cassa rurale può reggere il suo istituto ed offrire ai propri collaboratori privilegi sempre più rilevanti.

Il direttore del servizio di revisione chiuse il suo rapporto ringraziando tutti per la leale collaborazione, esprimendo pure un plauso ai dipendenti dell'Unione per il loro indefesso lavoro, svolto sovente in condizioni non sempre allettanti. Un pensiero di rimpianto venne pure indirizzato alla memoria dello scomparso vice-direttore Serex, deceduto nel corso dell'esercizio 1953.

Il rapporto fu accolto da sinceri applausi e venne accettato per acclamazione e senza discussione.

Alla tribuna succedeva il direttore sig. *Schwager,* che doveva esporsi al battesimo del fuoco e ... delle critiche. Il Consiglio di amministrazione l'ha infatti chiamato nel 1953 alla direzione della Cassa centrale, in sostituzione del dimissionario sig. dir. Stadelmann.

Dobbiamo riconoscerlo che se l'è sbrigata abbastanza elegantemente e con buon successo.

Nella sua esposizione toccò quasi esclusivamente l'attività della Cassa centrale e l'attuale situazione del mercato monetario nazionale.

Dopo un breve commento sull'andamento economico della Cassa centrale, che chiuse con un'eccedenza attiva di oltre 705 mila franchi, l'oratore com-

mentò in modo particolareggiato il bilancio, che presenta una cifra di 242,5 milioni di franchi. Fra le attività, le voci più importanti sono: il portafoglio titoli (98 mil.) ed i mutui ipotecari (81 mil.); seguono i crediti alle Casse affiliate, però con soli 17 mil.

La Cassa centrale assume in seno all'Unione una funzione affatto particolare che potrebbe essere paragonata, in un certo qual senso a quella di un dipartimento delle finanze per l'amministrazione pubblica. La Cassa centrale deve invero assicurare un regolare andamento economico e garantire un reddito normale ai capitali a lei affidati dalle Casse rurali. E' quindi facilmente comprensibile che il direttore Schwager abbia voluto sottolineare l'eccellente qualità dei titoli in portafoglio, mostrandosi così degno della fiducia che le Casse manifestano nei confronti dell'amministrazione centrale.

Purtroppo, l'impegno assunto dalla centrale nel senso di garantire in ogni momento la liquidità del movimento raiffeisenista nazionale, costringe gli amministratori a dare la preferenza a titoli a breve scadenza, con evidente scapito nel rendimento. Basti infatti pensare che dei 98 milioni in portafoglio, ben il 55 %, vale a dire per un importo complessivo di press'a poco 54 milioni viene a scadenza entro il 1957.

Evidentemente un impiego a lungo termine assicurerebbe un introito maggiore; ciò non è però ragione sufficiente per indurci ad abbandonare i provati principi basilari che hanno favorito il costante progredire del nostro movimento durante questo primo mezzo secolo di esistenza.

Il conferenziere chiuse la sua allocuzione con alcune considerazioni sull'attuale situazione del mercato monetario. Purtroppo non sono rari i casi — così soggiunse — che alle nostre Casse vengono offerti importanti capitali da persone o da enti che non sono domiciliati nella circoscrizione di attività e che sino a pochi anni or sono si sarebbero ben guardati dall'allacciare relazioni d'affari coi nostri istituti rurali. Simili capitali hanno quasi sempre solo un carattere passeggero. Presso la Cassa rurale cercano unicamente un reddito provvisorio e se migliore occasione si presentasse altrove sarebbero i primi ad andarsene. Le vittime risulterebbero quindi unicamente le singole Casse e la Cassa centrale, che durante un periodo abbastanza difficile hanno dato rifugio e reddito a simili capitali. Il direttore Schwager fa quindi appello alla lungiveggenza dei dirigenti locali; con ciò non si vuol assolutamente chiudere la porta ai capitali dei compaesani che lavorano lontano dal villaggio natio e che intendono affidare i loro risparmi alla Cassa rurale comunale; bisogna però saper distinguere in ogni singolo caso con conoscenza di causa!

Il rapporto del Consiglio di sorveglianza, presentato in lingua tedesca dall'on. consigliere nazionale sig. *Müller*, ed in lingua francese dal sig. Michel, ha confermato la buona impressione generale, raccomandando all'assemblea di voler approvare i conti annuali come sottoposti dall'amministrazione, nonchè di accettare le proposte riferentesi alla ripartizione del beneficio.

Con voto unanime l'assemblea ha dato scarico all'amministrazione centrale ed approvò le proposte del Consiglio di sorveglianza, prevedenti un dividendo lordo del 4 % alle quote sociali ed un versamento al fondo di riserva di 350 000 fr.

Il rapporto del Consiglio di sorveglianza chiude con alcune considerazioni toccanti la questione di principio: centralismo o federalismo.

L'on. cons. naz. Müller fa appello alla chiaroveggenza dei raiffeisenisti. Quest'ultimi sono già abituati a costruire i loro progetti sulla base dello sforzo personale, in modo assolutamente indipendente. Altrettanto dovrebbe essere per quanto concerne lo stato. Ciò che il comune può fare da solo, deve poterlo fare senza prima dover chiedere elemosine al cantone od alla Confederazione. E' ormai ora, dice l'on. Müller, di abbandonare quella politica troppo semplicista di voler sovraccaricare lo stato centrale di obblighi e responsabilità che spettano ad altri, rifiutando poi il necessario appoggio finanziario.

L'ordine del giorno prevedeva ancora la nomina di tre membri del Consiglio di amministrazione dell'Unione in ossequio alla decisione presa dall'assemblea generale del 1953. La presidenza presenta tre candidature nelle persone del sig. prof. *Ceppi*, presidente della Federazione delle Casse rurali ticinesi, del sig. *Müller*, cassiere della Cassa rurale di Därstetten (Be) e del sig. *P. Urfer*, veterinario, di Fontainemelon (Ne).

I proposti sono pure accettati con voto unanime ed il presidente si felicita con gli eletti ripromettendosi una sincera e proficua collaborazione.

La discussione generale non è utilizzata ed il presidente può così chiudere l'assemblea, esprimendo la sua fiducia che le giornate di Interlaken abbiano contribuito a rafforzare lo spirito di azione del nostro movimento per il bene particolare dei singoli istituti e dell'economia svizzera in generale.

Il pomeriggio è a libera disposizione dei congressisti, i quali hanno potuto godere qualche oretta di lieto svago, attratti d'ammirazione per la magnifica regione, che durante due giorni ha voluto riserbarci i migliori onori di casa.

## L'attività di fondazione

Dopo Contone e Montagnola il raiffeisenismo ticinese non poteva restare inattivo; i costanti successi registrati dagli istituti disseminati nei differenti distretti cantonali hanno ispirato fiducia a cittadini di altri comuni nei quali l'istituzione raiffeisenista non era stata ancora introdotta.

La ridente borgata di CAPOLAGO, ai piedi del Generoso e gentilmente carezzata dal magnifico Ceresio, era appunto una di quelle che non aveva ancora avuto il coraggio di lanciarsi nella nuova impresa. Però, come dicevano i nostri nonni, « meglio tardi che mai ». In una prima assemblea di orientamento, un delegato dell'Unione aveva illustrato la quintessenza della nuova « banca del villaggio » mentre i sigg. Induni, Delucchi e Ceppi della Federazione cantonale incoraggiarono i presenti a perseguire nell'azione.

Il 28 aprile 1954 alla presenza di una ventina dei soci fondatori il sig. Giudici dell'amministrazione centrale presentò gli statuti ed il regolamento tipo che vennero approvati all'unanimità.

Alle votazioni, i presenti chiamarono il signor *Luisoni Giuseppe* alla presidenza del Comitato di direzione, mentre il signor *Maderni Gualtiero* venne eletto cassiere. Pure con voto unanime al signor *Vassalli Florindo* venne affidata la direzione dei lavori del Consiglio di sorveglianza.

A chiusura dell'assemblea i rappresentanti della Federazione cantonale ebbero parole di lode per i lungimiranti promotori che con entusiasmo hanno dato così vita ad un nuovo istituto comunale di mutuo credito e risparmio.

Ma anche nel Sopraceneri non si rimane inattivi; le buone esperienze fatte altrove non passano inosservate.

Anche nella regione di MAGADINO, nota per il suo areodromo internazionale e per trovarsi poi anche all'imbocco di quella famosa strada del Gambarogno, il seme raiffeisenista gettato da alcuni volonterosi è caduto su buon terreno.

Infatti l'assemblea pubblica di orientamento, tenutasi agli inizi di febbraio è stata frequentata da numeroso pubblico. Alcune difficoltà di natura locale ritardarono dapprima la realizzazione del nuovo ente comunale. Gli «indipendenti» di Quartino aspiravano alla costituzione di due Casse rurali, delle quali una avrebbe dovuto servire unicamente la frazione, mentre l'altra avrebbe avuto la sua sede in Magadino. Quelli di Magadino invece facevano loro il motto « l'unione fa la forza » e caldeggiavano la costituzione di un'unica Cassa che assicurasse i propri servigi anche a tutte le frazioni del comune.

Infine una soluzione di compromesso è stata presa. I quartinesi hanno aderito alla proposta dei promotori di Magadino, riservandosi di passare ad un'azione indipendente qualora si dovesse constatarne la necessità.

All'assemblea di costituzione che ha avuto luogo nella casa comunale di Magadino il 30 aprile us. alla presenza del sig. Giudici in rappresentanza dell'Unione centrale e della Federazione cantonale, i soci fondatori accettarono gli statuti tipo delle Casse rurali, procedendo inoltre alla nomina degli organi dirigenti e del cassiere.

Con voto unanime vennero eletti: il sig. *Malè Luigi,* presidente del Comitato di direzione; il sig. *Lucca Cristiano,* presidente del Consiglio di sorveglianza ed il sig. *Sargenti Giacomo,* cassiere.

* * *

Nel mentre ci felicitiamo con gli eletti per il magnifico successo riportato e per la chiara ed inequivocabile manifestazione di fiducia di cui furono oggetto, ci rallegriamo con i promotori, sicuri che anche le casse rurali di Capolago e Magadino saranno presto in grado di offrire numerosi privilegi alle rispettive popolazioni che dalla nuova istituzione comunale sicuramente molto si ripromettono.

## L'angolo delle curiosità

* Il bilancio della Cassa centrale, chiuso al 30 aprile 1954 presentava una cifra di 249 952 000 franchi (31 dicembre 1952: 242,5 mil.).

* La società svizzera degli esplosivi, S. A., con sede a Gamsen-Brig ha pubblicato il suo rendiconto 1953. Come già per il passato il risultato d'esercizio è stato eccellente. Accanto al dividendo provvisorio di 25 franchi già versato lo scorso autunno, la società decise la distribuzione di un nuovo dividendo di 35 fr., portando così a complessivi 60 franchi il dividendo per la gestione 1953 versato su ogni azione di nominali 100 franchi.

* Secondo una stima provvisoria dell'Ufficio federale di statistica, il reddito netto del popolo svizzero si è elevato lo scorso anno a circa 20,8 miliardi di franchi, cioè circa 600 milioni in più che nel 1932 e 3,2 miliardi in più che nel 1948. Il reddito del lavoro ha registrato il maggior aumento, con ca. 400 milioni di franchi rispetto al 1952. Esso comprende oltre ai salari, le prestazioni sociali dei datori di lavoro ed il soldo dei soldati. La giustificazione va ricercata nel normale aumento dei salari.

* Nel 1953, 62 persone dirigenti della « General Motors » (USA) hanno incassato la bellezza di 11 850 000 dollari per stipendi e tantièmes. Harlow H. Curtice, quale presidente dell'istituzione ha ricevuto 637 233 dollari, contro 521 000 dell'anno precedente. Il vicepresidente segue però a « ruota » con 575 325 dollari.

(Si è indotti a credere che a dispetto dell'aumentato costo della vita, questi signori dovrebbero potersela cavare... discretamente! *Red.*)

* Statizzazione a S. Marino. Il parlamento della repubblica di S. Marino — nel quale i partiti di sinistra hanno la maggioranza — ha votato una legge regolante la composizione dei consigli di amministrazione degli istituti di credito. Ciò è considerato quale il primo passo verso la statizzazione delle banche; fin'ora gli organi di amministrazione erano liberamente eletti dalle rispettive assemblee degli azionisti. Per l'avvenire il governo eleggerà il presidente, tre membri del consiglio di amministrazione ed un collegio di tre contabili.

Il primo istituto a subirne le conseguenze fu la « cassa di risparmio di San Marino » che — a quanto si dice — sarebbe debitrice di alcune centinaia di milioni di lire nei confronti della Repubblica. L'immediata reazione dei risparmiatori — comunica il *Popolo* da Rimini — fu una corsa agli sportelli.

*

IMPRIMERIE
FAWER & FAVRE
S. A.
LAUSANNE

*

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES
Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)
H. RAMAZZINA
Architecte
13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 25 00 91 et 25 71 92

Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer
BÖGLI-von AESCH
Langenthal/B

PHARMACIE VÉTÉRINAIRE
R. SUARD, pharmacien Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 06 65
GENÈVE
Tous remèdes pour gros, petit bétail et animaux de basse-cour.
Vaccins - Sérums - Vitamines
Demandez-nous conseil.
Envoi rapide partout.

# Les Caisses Raiffeisen suisses en 1953

## BILAN RÉCAPITULATIF

ACTIF

| | 31 décembre 1952<br>950 Caisses | 31 décembre 1953<br>969 Caisses |
|---|---|---|
| | Fr. | Fr. |
| Encaisse et compte de chèque postal | 12 809 446.56 | 13 553 800.21 |
| Avoirs à vue à la Caisse centrale | 61 612 954.67 | 64 604 374.— |
| Avoirs à terme à la Caisse centrale | 116 113 000.— | 125 802 900.— |
| Comptes courants débiteurs gagés (12 489 / 12 650) | 80 796 139.17 | 84 887 532.14 |
| Prêts à terme gagés (22 582 / 23 052) | 46 809 094.— | 50 133 956.80 |
| Communes et autres corporations de droit public | 55 704 273.07 | 63 087 210.33 |
| Créances hypothécaires (66 631 / 69 844) | 704 685 047.30 | 760 075 743.52 |
| Fonds publics (parts sociales à l'Union) | 9 496 524.10 | 9 733 408.80 |
| Immeubles à l'usage des Caisses (49 / 51) | 2 543 072.90 | 2 758 090.70 |
| Autres immeubles (4/3) | 36 059.70 | 122 000.— |
| Autres actifs (intérêts échus, courus, mobilier, etc.) | 11 000 663.25 | 11 771 358.07 |
| *Somme du bilan* | 1 101 606 274.72 | 1 186 530 374.57 |

PASSIF

| | 31 décembre 1952<br>950 Caisses | 31 décembre 1953<br>969 Caisses |
|---|---|---|
| | Fr. | Fr. |
| Engagements à la Caisse centrale | 13 495 636.60 | 17 017 910.— |
| Comptes courants créanciers | 108 933 650.99 | 115 030 231.02 |
| Caisse d'épargne (429 310 / 446 847 livrets) | 687 756 627.12 | 741 164 137.94 |
| Comptes de dépôts | 25 828 877.92 | 28 259 248.34 |
| Obligations | 196 950 829.55 | 211 695 546.95 |
| Autres passifs (intérêts échus, courus et contributions dues) | 9 336 677.17 | 9 943 821.48 |
| Fonds propres : | | |
| Parts sociales des 101 163 / 104 237 membres | 10 205 310.90 | 10 523 200.90 |
| Réserves y compris le bénéfice de Fr. 3 563 870.96 / 3 797 613.47 | 49 098 664.47 | 52 896 277.94 |
| *Somme du bilan* | 1 101 606 247.72 | 1 186 530 374.57 |

## COMPTE GÉNÉRAL D'EXPLOITATION

RECETTES

| | 1952 | 1953 |
|---|---|---|
| | Fr. | Fr. |
| Intérêts actifs | 34 406 983.32 | 36 600 770.53 |
| Divers | 95 335.13 | 112 586.29 |
| | 34 502 318.45 | 36 713 356.82 |

*Roulement :* 1952 Fr. 2 321 369 450.53
1953 Fr. 2 474 210 796.06

DEPENSES

| | 1952 | 1953 |
|---|---|---|
| | Fr. | Fr. |
| Intérêts aux parts sociales (nets) | 329 110.05 | 389 183.35 |
| Autres intérêts passifs (nets) | 18 955 335.34 | 20 296 446.33 |
| Droits et contributions livrés (décomptés des intérêts) | 6 517 749.19 | 6 964 384.79 |
| Impôts | 1 135 323.45 | 995 185.60 |
| Administration | 2 084 961.— | 2 193 491.45 |
| Autres frais généraux | 1 738 377.15 | 1 925 009.73 |
| Amortissements | 177 591.31 | 202 042.10 |
| *Bénéfice net* | 3 563 870.96 | 3 797 613.47 |
| | 34 502 318.45 | 36 713 356.82 |